

PAR COURRIEL :

Repentigny, le 27 août 2015

Objet : Demande d'accès concernant deux projets domiciliaires à Mascouche
(Mori et de la Seigneurie)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande verbale, reçue le 7 août dernier, concernant l'objet précité, et à vos précisions du 20 août.

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande pour des études concernant la nappe phréatique

Cependant suite aux précisions de ce jour, par madame Roberge, Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

Seigneurie du chêne

1. Lettre du 18 mars 2009, 2 pages
2. Certificat d'autorisation du 18 mars 2009, 2 pages
3. Certificat d'autorisation du 1 octobre 2009, 2 pages
4. Lettre du 29 octobre 2007, 2 pages
5. Certificat d'autorisation du 30 octobre 2007, 2 pages

Mori

6. Lettre du 25 octobre 2005, 2 pages
7. Lettre du 27 juin 2006, 2 pages
8. Lettre du 17 octobre 2007, 2 pages
9. Rapport d'inspection du 19 décembre 2006, photos et croquis, 10 pages
10. Lettre du 24 juillet 2008, 2 pages
11. Rapport d'inspection du 7 mai 2010, croquis et photos, 8 pages
12. Rapport d'inspection du 18 juin 2011, 2 pages
13. Rapport d'inspection du 1 octobre 2008, 5 pages
14. Rapport d'inspection du 6 août 2006, 9 pages
15. Rapport d'inspection du 13 juin 2008, 10 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Toutefois, une lettre du 5 juin 2007 transmise par la ville de Mascouche au consultant (dossier 07-06-347), une lettre du 10 juin 2008 adressé à notre Ministère dossier M. Paolo Mori) et une lettre du 11 mars 2009 de la MRC des Moulins au consultant (projet seigneurie du chêne – phase 5), relèvent de d'autres organismes publiques. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de ces organismes :

MRC LES MOULINS

Daniel Pilon, Secrétaire-trésorier
 148, rue Saint-André
 Terrebonne (QC) J6W 3C3
 Tél. : 450 471-9576 Téléc. : 750 471-8193
mredm@qc.aira.ca

MASCOUCHE (VILLE)

Me Denis Villeneuve, Directeur ressources humaines et greffier par intérim
 3034, ch. Sainte-Marie
 Mascouche (QC) J7K 1P1
 Tél. : 450 474-4133 #2280 Téléc. : 450 474-6401
greffe@ville.mascouche.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée au 450 654-4355 poste 277.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

IF/if

Isabelle Falardeau

p.j.

Répondante régionale de l'accès aux documents

Repentigny, le 1^{er} octobre 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

Ville de Mascouche
3034, Chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec)
J7K 1P1

N/Réf. : 7430-14-01-10669-11
400641153

Objet : Réaménagement d'un étang

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 25 mai 2007, reçue le 28 mai 2007 et dûment complétée le 30 septembre 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Réaménager un étang et un parc sur une superficie totale de 3,8 ha. Le projet est localisé sur les lots 1550-182 et 1550-183 du rang Faubourg du cadastre de la paroisse de St-Henri-de-Mascouche, de la Ville de Mascouche, dans la MRC Les Moulins.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, présenté par monsieur Benoît Marsolais, ing., de la Firme *Info Environnement inc.*, représentant mandaté, document de 8 pages et 9 annexes, reçu le 28 mai 2007;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7430-14-01-10669-11
400641153

Le 1^{er} octobre 2009

- Attestation de conformité, engagement de la Ville et résolution autorisant le dépôt de la demande au nom de la Ville, document de 4 pages transmis par monsieur Nicholas Théberge, ing., de la Firme *Info Environnement inc.*, représentant mandaté, reçu le 18 juin 2007;
- Informations complémentaires, 1 plan transmis par monsieur Nicholas Théberge, ing., de la Firme *Info Environnement inc.*, représentant mandaté, reçu le 6 août 2007;
- Informations complémentaires, 13 plans signés et scellés transmis par monsieur Benoît Marsolais, ing., de la Firme *Info Environnement inc.*, représentant mandaté, reçu le 29 septembre 2009;
- Informations complémentaires, document de 2 pages et 1 annexe transmis par courriel par monsieur Benoît Marsolais, ing., de la Firme *Info Environnement inc.*, représentant mandaté, reçu le 30 septembre 2009;
- Informations complémentaires, document de 1 page et 1 annexe transmis par courriel par monsieur Benoît Marsolais, ing., de la Firme *Info Environnement inc.*, représentant mandaté, reçu le 30 septembre 2009.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/YB/yb

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval
de Lanaudière et des Laurentides

c.c. : Madame Marianne Théberge, Faune Québec
Monsieur Benoît Marsolais, Info-Environnement

Repentigny, le 18 mars 2009

Seigneurie du Chêne inc.
295, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J6A 2R9

N/Réf. : 7430-14-01-10669-13

Objet : Remblai d'un cours d'eau dans le cadre du projet domiciliaire Seigneurie du Chêne, phase 5

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec vous délivre un certificat d'autorisation afin que vous puissiez réaliser vos travaux, constructions, ouvrages ou activités demandés.

Nous vous rappelons que les engagements que vous avez formulés dans le cadre de votre projet, font partie intégrante du présent certificat d'autorisation. Le projet devra donc être réalisé et exploité conformément aux documents énumérés sur votre certificat d'autorisation. Parmi ces engagements, nous porterons une attention particulière aux points suivants :

- La section en aval du remblai sera stabilisée à l'aide d'un ensemencement hydraulique utilisé pour la stabilisation des rives;
- Une barrière à sédiment sera installée dans la section résiduelle du cours d'eau pour contenir les sédiments durant la période des travaux, et ce, jusqu'à la végétation prenne racine et stabilise les zones perturbées;
- Le certificat d'autorisation qui vous est transmis ne permet que la réalisation du remblai du cours d'eau. Les plans de confection de l'étang prévu liés à son aménagement (mesure de compensation) devront nous être soumis le plus rapidement. Il s'agit d'un dossier qui a été ouvert en mai 2007 et nous

Bureau de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec)
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

sommes toujours en attente des documents nous permettant de finaliser notre analyse et d'émettre le certificat d'autorisation.

Notre ministère a donc émis votre certificat d'autorisation sur la base de ces renseignements. S'il y a lieu, notre Ministère devra être tenu informé de tout changement par rapport aux travaux prévus et devra y donner son accord au préalable.


Tout manquement à l'un de vos engagements peut entraîner pour vous et vos mandataires des poursuites judiciaires et une amende. Nous vous rappelons que malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas vous et vos mandataires, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable.

Nous vous suggérons de porter sur vous ce certificat d'autorisation lorsque vous exercerez les activités qui y sont prévues, afin de l'exhiber à un agent de Protection de la faune ou à un technicien du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec qui vous en fait la demande.

Pour de plus amples informations sur le contenu de votre certificat d'autorisation, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au (450) 654-4355 (poste 285).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

YB/yb


Yannick Bilodeau
Biologiste

p.j. Certificat d'autorisation

c.c. : Monsieur Claude Théberge, Ville de Mascouche

Repentigny, le 18 mars 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

Seigneurie du Chêne inc.
295, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J6A 2R9

N/Réf. : 7430-14-01-10669-13
400566381

Objet : Remblai d'un cours d'eau dans le cadre du projet domiciliaire
Seigneurie du Chêne, phase 5

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 février 2009, reçue le 18 février 2009 et dûment complétée le 18 mars 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au remblai d'un tronçon de 160 mètres d'un cours d'eau intermittent isolé. Les travaux seront réalisés sur les lots 1550-391 à 1550-396, 1550-459, 1550-461 et 1550-412 à 1550-416 du cadastre de la Paroisse St-Henri de Mascouche, de la Ville de Mascouche, MRC Les Moulins.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation : document signé par _____
représentant mandaté de la firme _____ art 23-24
daté du 17 février 2009 et reçu le 18 mars 2009, 8 pages et 4 annexes.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7430-14-01-10669-13
40566381

Le 18 mars 2009

- Informations supplémentaires : certificat de conformité de la MRC Les Moulins signé par M. Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, daté et reçu le 11 mars 2009, 2 pages et 1 annexe;
- Informations supplémentaires : document signé transmis par courriel par [redacted] art 53-54 représentant mandaté de la firme [redacted] art 23-24, daté et reçu le 12 mars 2009, 4 pages;
- Informations supplémentaires : document signé transmis par courriel par [redacted] art 53-54 représentant mandaté de la firme [redacted] art 23-24 daté et reçu le 17 mars 2009, 2 pages;
- Informations supplémentaires : document signé transmis par courriel par [redacted] art 53-54 représentant mandaté de la firme [redacted] art 23-24 daté et reçu le 17 mars 2009, 6 pages;
- Informations supplémentaires : document signé transmis par courriel par [redacted] art 53-54 représentant mandaté de la firme [redacted] art 23-24 daté et reçu le 18 mars 2009, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/YB

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

c.c. : Monsieur Claude Théberge, Ville de Mascouche

Repentigny, le 29 octobre 2007

Ville de Mascouche
a/s M. Claude Théberge
Directeur du service de l'aménagement du territoire
3034, chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec)
J7K 1P1

N/Réf. : 7430-14-01-10669-12

**Objet : Bassin de rétention - Projet de développement résidentiel « Seigneurie
du Chêne »**

Monsieur,

En vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec vous délivre un certificat d'autorisation afin que vous puissiez réaliser vos travaux, constructions, ouvrages ou activités demandées.

Nous vous rappelons que les engagements que vous avez formulés dans le cadre de votre projet, font partie intégrante du présent certificat d'autorisation. Le projet devra donc être réalisé et exploité conformément aux documents énumérés sur votre certificat d'autorisation.

Tout manquement à l'un de vos engagements peut entraîner pour vous et vos mandataires des poursuites judiciaires et une amende. Nous vous rappelons que malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas vous et vos mandataires, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable.

Nous vous suggérons de porter sur vous ce certificat d'autorisation lorsque vous exercerez les activités qui y sont prévues, afin de l'exhiber à un agent de protection de la faune ou à un technicien du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec qui vous en fait la demande.


Bureau de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

Pour de plus amples informations sur le contenu de votre certificat d'autorisation, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au (450) 654-4355 (poste 285).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Yannick Bilodeau
biologiste

YB/yb

p.j. Certificat d'autorisation

c.c. Faune Québec, Repentigny

Repentigny, le 30 octobre 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ville de Mascouche
3034, Chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec)
J7K 1P1

N/Réf. : 7430-14-01-10669-12
400445515

**Objet : Bassin de rétention - Projet de développement résidentiel
« Seigneurie du Chêne »**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 25 mai 2007, reçue le 28 mai 2007, et complétée le 24 août 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction d'un bassin de rétention d'une superficie de 1,5 ha en tête d'un cours d'eau sans nom. Le projet est localisé sur les lots P-369, P-361 à P-364, P-372, P-370 et P-373 du rang Faubourg du cadastre de la paroisse de St-Henry de Mascouche, de la Ville de Mascouche, dans la MRC Les Moulins.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, présenté par monsieur Benoît Marsolais, ing., de la Firme *Info Environnement inc.*, représentant mandaté, document de 8 pages et 9 annexes, reçu le 28 mai 2007;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7430-14-01-10669-12
400445515

Le 30 octobre 2007

- Attestation de conformité, engagement de la Ville et résolution autorisant le dépôt de la demande au nom de la Ville, document de 4 pages transmis par Monsieur Nicholas Théberge, ing., représentant mandaté, reçu le 18 juin 2007;
- Informations complémentaires, 12 plans signés transmis par Monsieur Nicholas Théberge, ing., représentant mandaté, reçu le 6 août 2007.
- Informations complémentaires, document de 2 pages transmis par courriel par Monsieur Nicholas Théberge, ing., représentant mandaté, reçu le 24 août 2007.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse
et de l'expertise de Montréal,
Laval, Lanaudière et Laurentides

JR/YB/yb

c.c. : Faune Québec, Repentigny

Repentigny, le 27 juin 2006

art 53-54
art 23-24

Objet : Projet de développement domiciliaire de M. Mori, Mascouche

Monsieur,

La présente donne suite à notre rencontre tenue le 21 juin 2006 en regard du plan de lotissement pour le projet domiciliaire de M. Mori à Mascouche.

Suite à l'analyse préliminaire du document, nous sommes surpris de noter que la totalité des milieux humides recensés dans votre évaluation écologique de la propriété de M. Mori préparé par ^{art 23-24} que vous nous avez soumis ne sont pas conservés et intégrés à l'intérieur du plan d'ensemble de développement.

Le plan de lotissement déposé est jugé irrecevable, car il vient détruire une mosaïque complète de milieux humides. Afin de permettre la réalisation de votre projet, nous sommes d'avis que les milieux humides devraient être intégrés au plan de lotissement.

Notre correspondance du 25 octobre 2005 faisait déjà état de la situation. Nous vous demandons donc de nous déposer un nouveau plan d'ensemble prenant en compte ces milieux d'intérêt.

Nous tenons à vous indiquer que vous devrez déposer une demande de certificat d'autorisation dûment complétée pour la réalisation de ces travaux et vous ne pourrez débiter ces dits travaux avant l'obtention du certificat d'autorisation de notre Ministère et de toutes autres approbations nécessaires.

Bureau de Lanaudière

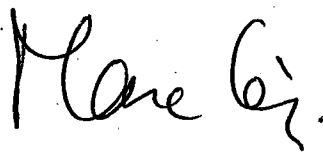
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec)
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

...2

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au (450) 654-4355 (poste 285).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marc Léger
Directeur adjoint

ML/ml/yb

c.c. Ville de Mascouche
Monsieur Réjean Dumas, Faune-Québec Repentigny

Repentigny, le 25 octobre 2005

art 53-54
art 23-24

Objet : Évaluation écologique de la propriété de M. Mori à Mascouche

Monsieur,

La présente fait suite à notre rencontre du 15 septembre dernier en regard d'un projet de développement domiciliaire sur la propriété de Monsieur Mori à Mascouche ainsi qu'à l'analyse de l'évaluation écologique réalisée par la ^{art 23-24} *Itée*. Suite à cette rencontre à laquelle assistait M ^{art 53-54}, représentant de Monsieur Mori, vous souhaitiez avoir nos commentaires avant de vous avancer sur le plan de développement. Nous avons aussi fait une visite des lieux le 20 octobre dernier, ce qui nous a permis de valider la valeur des divers milieux, tel qu'évalué par ^{art 23-24} *art 23-24*

Nous avons compris à la lumière de notre rencontre que l'intention du propriétaire était d'intégrer au développement tous les cours d'eau et milieux humides identifiés, sauf le marécage arbustif 1 (MA1). Nous souhaitons que ce soit effectivement le cas et que, même le marécage arbustif (MA1) soit intégré au projet de développement.

Considérant que la propriété recèle une mosaïque de milieux humides et terrestres offrant une diversité d'habitat intéressant, le principe d'aucune perte nette s'applique. Le plan de développement devra donc viser à conserver tous ces milieux sans les fragmenter. Dans l'éventualité où on ne pourrait tous les intégrer, on devra justifier pourquoi et on devra réaliser une caractérisation plus exhaustive de ce milieu (caractérisation végétale et faunique, espèces à statut précaire, liens hydriques entre les milieux, etc.). À la limite, si on ne peut l'intégrer au développement, on devra proposer un projet d'aménagement compensatoire apportant un gain environnemental (ex.: élargissement de bande riveraine, création d'un corridor vert entre deux milieux humides, ajout de zone tampon autour des milieux humides, etc.).

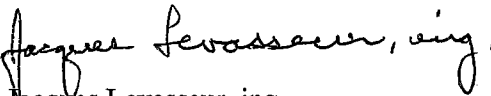
Bureau de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

À noter que toutes interventions ou modifications dans les milieux humides ou cours d'eau nécessiteront au préalable un certificat d'autorisation en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Dans l'attente d'un plan de développement intégrant ces milieux, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

JL/JL/jl


Jacques Levasseur, ing.

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région Lanaudière)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00 DATE DE RÉDACTION : 2010-05-11
N/INTERVENTION SAGO: 300580027 an mois jour

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2010-05-07 an mois jour	Arrivée :	10h 48 H M
INSPECTEUR : Mylène Bruneau	Départ :	12h 00 H M
ACCOMPAGNÉ DE : ----		
LIEU INSPECTÉ	ADRESSE POSTALE (si différente)	
154319 Canada Ltée Lots P-355, P-356, P-357 Cadastre officiel de la Paroisse de St-Henri-de-Mascouche Municipalité de Mascouche MRC Les Moulins	154319 Canada Ltée 6744, rue Jarry Est Montréal, H1P 1W4	
PLAIGNANT(E) : N/A <input type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
NOM art 53-54	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :		
PHOTO(S) : 8	CROQUIS : 1	PLAN(S) : <input type="checkbox"/> CARTE(S) : 1
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/> : Décrire :		
ÉCHANTILLONS : <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> MD <input type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> Autre, préciser :		
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/> : Décrire :		
BUT(S) : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant des travaux de creusement d'une tranchée, de drainage d'un milieu humide et de destruction d'un barrage à castor.		

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00
N/INTERVENTION SAGO: 300580027

DATE DE RÉDACTION : 2010-05-11
an mois jour

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte

Une plainte a été reçue à nos bureaux le 3 mai 2010 concernant des travaux réalisés afin de drainer un milieu humide et la destruction d'un barrage de castor. Le plaignant mentionne avoir observé une pelle mécanique qui démantelait un barrage de castor le dimanche 25 avril 2010. D'autres travaux y auraient été effectués entre le 26 et le 29 avril 2010. De plus, une tranchée aurait aussi été creusée au sud du milieu humide afin de le drainer.

En 2005, le propriétaire des lieux avait soumis à notre Ministère un plan de lotissement pour réaliser un projet résidentiel qui a été jugé irrecevable car des milieux humides d'importance n'étaient pas conservés. Depuis 2006, notre direction régionale est intervenue dans ce dossier à plusieurs reprises pour des interventions réalisées dans les milieux humides, pour le retrait de pneus et pour le démantèlement de barrage de castor.

La gestion de l'eau sur cette propriété par rapport au secteur urbanisé situé en aval du coteau est une problématique récurrente. Le coteau est surélevé par rapport aux développements domiciliaires situés au sud et à l'est. La propriété visée par la plainte comporte un étang en long et son exutoire situé au nord-est sur lequel il y a un barrage de castor. À l'Est de l'étang, une mosaïque de milieux humides potentiellement composés d'une tourbière naturelle (7,5 ha), de marais (0,9 ha) et d'autres milieux humides non classifiés (0,11 ha) a été identifié par la Société de conservation Canards illimités Canada et fait partie du Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs terres adjacentes (*carte annexée*). De plus, ces milieux humides ont été identifiés par relevés terrain par des biologistes engagés par le promoteur.

Le 20 décembre 2006, M. Dumas, biologiste du MRNF avait précisé que le secteur de l'étang en long était justement le type de milieu engendré par le castor qui contribuait à créer des habitats fauniques diversifiés et précieux en zones périurbaines. Il a ajouté qu'il s'agissait d'un endroit où un permis de démantèlement de barrage à castor ne devrait pas être émis.

Constats

Je suis arrivée sur les lieux vers 10h48. Je me suis rendue chez le plaignant mais il n'y avait personne.

Creusage d'une tranchée drainante

Par la suite, je me suis rendue sur la propriété visée par la plainte. J'ai accédé au terrain par le bout de l'Avenue Bourque. En empruntant le sentier situé au sud-est de l'étang en long, j'ai tout d'abord observé des traces de machinerie lourde sur le sentier. Par la suite, j'ai constaté qu'il y avait eu des interventions au travers du même sentier qui permettait l'écoulement d'eau provenant de l'ensemble de milieux humide sur la propriété. Lors de l'inspection, il y avait un filait d'eau qui coulait dans la tranchée. J'ai noté la présence d'un fossé déjà existant. La nouvelle tranchée creusée au travers du sentier est le prolongement du fossé existant. (*photos 1 à 3*). Les travaux ont été localisés par le point GPS 036.

Lors de la conversation téléphonique du 7 mai 2010 avec le propriétaire des lieux, ce dernier a mentionné que ces travaux de creusage d'une tranchée au travers du sentier avaient comme objectif de remplacer un ponceau qui y était depuis des années. Il a stipulé que l'ancien ponceau en métal était fini et que c'était pour cette raison qu'il avait été enlevé. Je lui ai parlé du démantèlement d'un barrage de castor mais il m'a dit qu'il n'avait touché à aucun barrage.

Destruction d'un barrage

Plus loin au nord sur le même sentier, j'ai aussi noté la présence de traces de machinerie lourde. J'ai observé qu'à un endroit localisé par le point GPS 035, le sentier était partiellement recouvert d'eau. J'ai aussi vu qu'il y avait une digue en boue dans le milieu humide inondé à l'ouest du sentier. Dans ce secteur, la végétation avait les pieds dans l'eau. Je n'ai pas observé de barrage de castor qui semblait être détruit.

Suite à la conversation téléphonique du 11 mai 2010 avec la technicienne en environnement de la Ville de Mascouche, des photographies de ses visites (20, 28 et 29 avril 2010) concernant le démantèlement du barrage de castor m'ont été envoyées. Selon ce que les agents de protection de la faune lui ont dit, ils ne peuvent intervenir car les travaux ont été réalisés pour des raisons de sécurité civile et les interventions ont été effectuées sur un terrain privé. Je lui ai dit que j'effectuerais des vérifications de mon côté à savoir comment le ministère peut intervenir dans cette situation. La ville de Mascouche a constaté la destruction d'un barrage à castor qui se trouvait dans un milieu humide (photo). Le barrage a été démantelé alors que la municipalité avait demandé au propriétaire d'intervenir en faisant une brèche. Selon la technicienne, la machinerie est passée dans un milieu humide et a détruit des arbres.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00
N/INTERVENTION SAGO: 300580027

DATE DE RÉDACTION : 2010-05-11
an mois jour

Constats (suite)

Les coordonnées géographiques ont été relevées à l'aide d'un GPS Garmin Etrex Legend Hcx. La précision des points GPS varie de plus ou moins 4 m. Les points sont localisés sur une carte provenant du logiciel Géoguichet. La localisation des photographies est aussi inscrite sur une copie du plan annexé au rapport.

Toutes les photographies incluses dans ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo numérique Canon Powershot A550. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photographies 001 à 003.jpg et 005 à 007.jpg qui ont été assemblées pour former les panoramiques 3 et 4 à l'aide du logiciel Canon PhotoStitch 3.1.

3. CONCLUSION

Il y a eu des interventions de construction d'une tranchée au travers du sentier. Il y a écoulement d'eau à cet endroit. En amont de la tranchée se trouve une mosaïque de milieux humides.

4. RECOMMANDATION(S)

Effectuer des vérifications supplémentaires afin de confirmer s'il y avait réellement un ponceau à l'endroit où a été creusé la tranchée au travers du sentier situé à la limite des lots 356-357-P à l'Est de l'étang et s'assurer que les milieux humides ne soient pas drainés en tenant compte de la sécurité civile ;

Établir un plan d'intervention concernant la gestion des eaux dans ce secteur avec le propriétaire, la ville de Mascouche ainsi que les autres instances gouvernementales.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Mylène Bruneau



2010-05-11

VÉRIFIÉ PAR : Isabelle Bourget



an mois jour

2010 05 13
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs



Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, Laval, Lanaudière
et Laurentides

CROQUIS

Lieu:

Projet Mori, Lots 355-P à 357-P,
Parc de L'Étang du Grand Coteau,
Mascouche(Québec)

N/D: 7450-14-01-10672-00

Date de l'inspection:

7 mai 2010

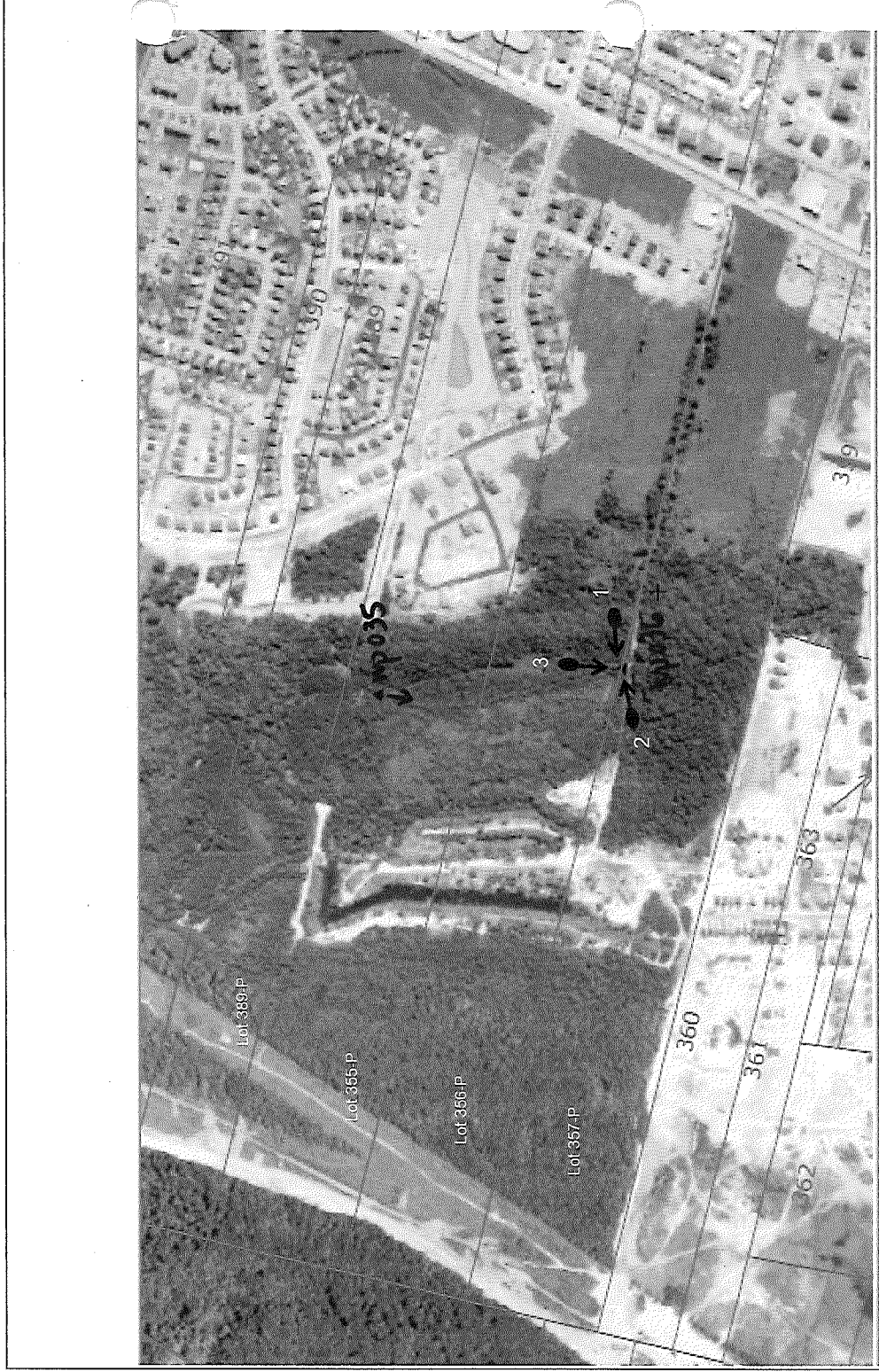
Légende

● → : Angle de prise de vue
des photos

Échelle: aucune

Orthophotoet encadré tirés de
l'Atlas Sago

Préparé par:
Mylène Bruneau



Nom : Projet Mori / lots 357-356-P

Municipalité : Mascouche

Date : 2010-05-07

N/D : 7450-14-01-10672-00

Photo # : 1

Référence photo : 008.jpg

Note :

La flèche montre le sens d'écoulement de l'eau;

Vue de la tranchée drainant une partie du milieu humide qui passe au travers du sentier;

Vue vers l'ouest



Photo # : 2

Référence photo : 009.jpg

Note :

Vue vers l'est de la tranchée qui passe au travers du sentier;

Nouveaux travaux au travers du sentier encerclés en rouge;

Les flèches montrent le sens d'écoulement de l'eau;



Fossé déjà existant

Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Projet Mori / Lots 357-356-P,

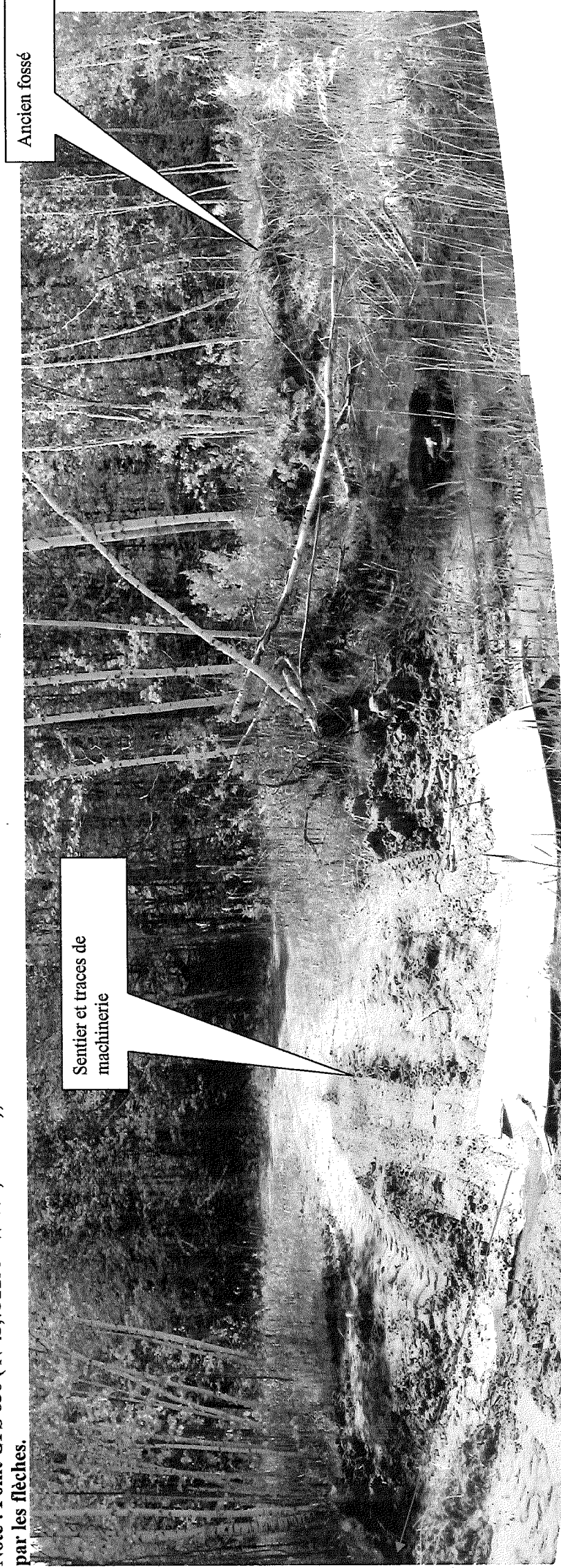
Municipalité : Mascouche

N/D : 7450-14-01-10672-00

Date : 2010-05-07

Photo # : 3

Note : Point GPS 036 (N 45,731136 W 073,624363); vue des interventions réalisées au travers du sentier qui draine le milieu humide; vue vers le sud; le sens d'écoulement de l'eau est indiqué par les flèches.



Référence photo : fusion des photos 005 à 007.jpg

Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Projet Mori / Lots 357-356-P,

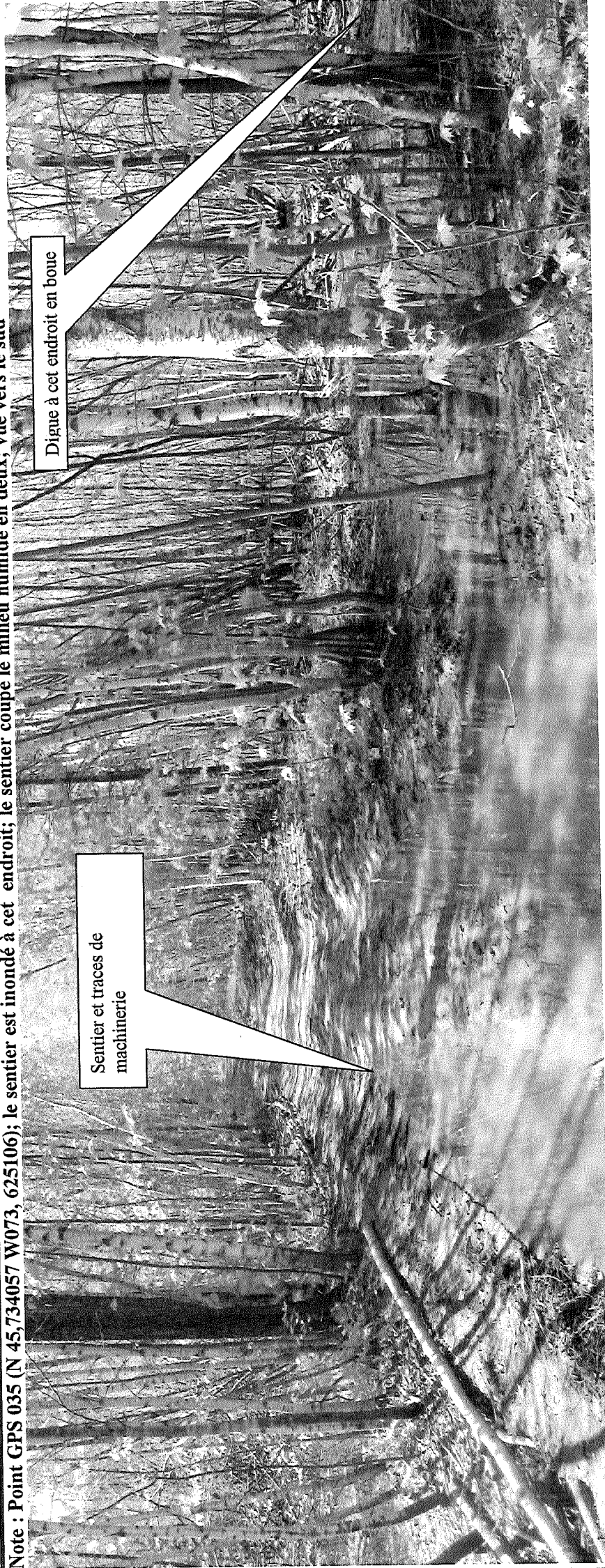
Municipalité : Mascouche

N/D : 7450-14-01-10672-00

Date : 2010-05-07

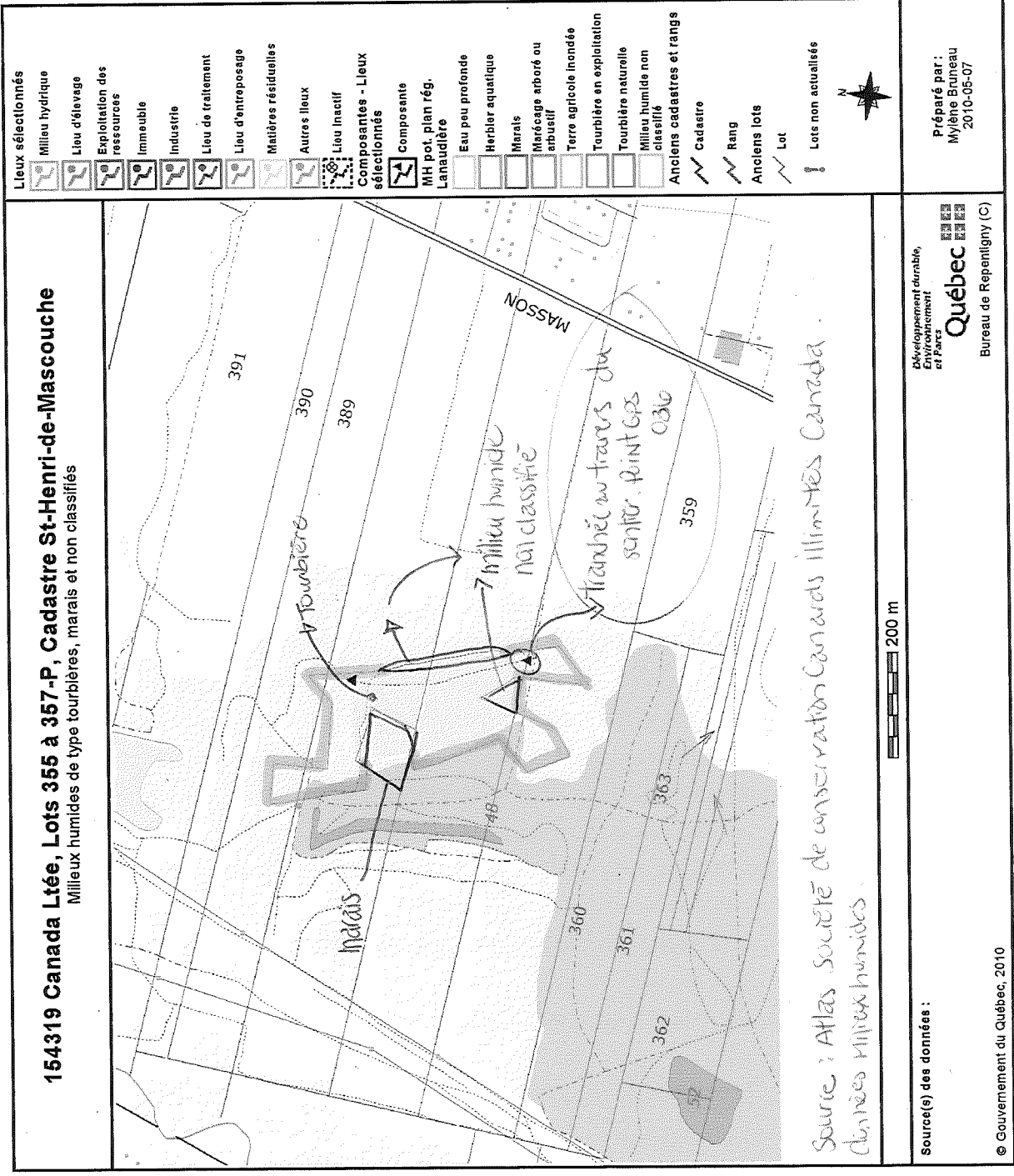
Photo # : 4

Note : Point GPS 035 (N 45,734057 W073, 625106); le sentier est inondé à cet endroit; le sentier coupe le milieu humide en deux; vue vers le sud



Référence photo : fusion des photos 001 à 003.jpg

Photographié par : Mylène Bruneau



	Lieux sélectionnés
	Milieu hydrique
	Lieu d'élevage
	Exploitation des ressources
	Immeuble
	Industrie
	Lieu de traitement
	Lieu d'entreposage
	Matières résiduelles
	Autres lieux
	Lieu Inactif
	Composantes - Lieux sélectionnés
	Composante
	MH pot. plan rég. Lanaudière
	Eau peu profonde
	Herbier aquatique
	Marais
	Marécage arboré ou arbustif
	Terre agricole inondée
	Tourbière en exploitation
	Tourbière naturelle
	Milieu humide non classifié
	Anciens cadastres et rangs
	Cadaastre
	Rang
	Anciens lots
	Lot
	Lots non actualisés



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région Lanaudière)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00 DATE DE RÉDACTION : 2008-12-30
N/INTERVENTION SAGO: 300477472 et 300454369 an mois jour

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2008-10-01 <small>an mois jour</small>	Arrivée :	11 : 52 H M
INSPECTEUR : Mylène Bruneau	Départ :	13 : 11 H M
ACCOMPAGNÉ DE : -----		
LIEU INSPECTÉ		ADRESSE POSTALE (si différente)
154319 Canada Ltée Lots P-355, P-356, P-357 Cadastre officiel de la Paroisse de St-Henri-de-Mascouche Municipalité de Mascouche MRC Les Moulins		154319 Canada Ltée 6744, rue Jarry Est Montréal, H1P 1W4
PLAIGNANT(E) : N/A <input type="checkbox"/> Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
<small>art 53-54</small>		<small>art 53-54</small>
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :		
PHOTO(S) : <input type="checkbox"/> CROQUIS : <input type="checkbox"/> PLAN(S) : <input type="checkbox"/> CARTE(S) :		
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/> : Décrire :		
BUT(S) :		
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier si les pneus hors d'usage retrouvés dans la coulée sur la limite des lots 356 et 357 ont été retirés ; Vérifier le bien fondé de la plainte concernant la présence de pneus dans la rive du lac. 		

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00

DATE DE RÉDACTION : 2008-12-30

N/INTERVENTION SAGO: 300477472 et
300454369

an mois jour

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte

À la suite de plaintes concernant les amoncellements et la présence de pneus dans le secteur de l'Étang du Grand coteau à Mascouche, la municipalité de Mascouche a décidé de retirer les pneus retrouvés sur les terrains lui appartenant.

Suite à une conversation téléphonique avec le consultant et le propriétaire des lots 355 à 357, j'ai su qu'ils avaient ensemencé les secteurs perturbés lors de l'extraction des pneus dans un milieu humide.

De plus, le plaignant a mentionné qu'il y avait des pneus enfouis dans la rive du lac. Il est à noter que ce secteur a été identifié sur la carte de l'Atlas Sago comme une zone contenant des matières résiduelles (en annexe).

Je suis donc allée inspecter les lieux.

Constats

J'ai accédé à la coulée et à l'ouvrage de drainage sur les lots 356 et 357 par l'Avenue de l'Étang et en empruntant le sentier à pieds. J'ai constaté que les pneus et matières résiduelles présentes avaient été ramassés (photos 1, 2, 5 et 6).

J'ai aussi remarqué que la végétation avait poussée sur les secteurs perturbés par l'extraction des pneus enfouis dans le milieu humide (photos 3-4). Je considère la reprise végétale acceptable car il y aura aussi la révégétalisation naturelle. Les photographies sont localisées sur le croquis en annexe.

Je me suis rendue ensuite au Nord du lac en véhicule par l'Avenue Bourque dans le projet domiciliaire Duchêne. Je n'ai vu aucun pneu dans la rive du lac. J'ai joint le plaignant qui m'a dit qu'il y en avait seulement qu'un mais qu'il était difficile à voir. Je lui ai mentionné que je fermerai l'intervention car les correctifs ont tous été réalisés.

Je quitte les lieux vers 13h11.

Précisions concernant les photographies numériques

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo numérique Canon Power Shot A 550. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.

3. CONCLUSION

- La reprise végétale des secteurs perturbés du milieu humide est acceptable.
- Les pneus et autres matières résiduelles ont été retirés de la coulée et de l'ouvrage de drainage sur les lots 356 et 357.
- Je n'ai vu aucun pneu dans la rive du lac.

4. RECOMMANDATION(S)

- Fermer l'intervention

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Mylène Bruneau

Mylène Bruneau

2008-12-30

an mois jour

VÉRIFIÉ PAR : Sylvie Houde

Sylvie Houde

2009-01-06

an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Robert Houde

2009/01/12

CROQUIS

Lieu:
Projet Mori, Lots 355 à 357,
Parc de L'Étang du Grand
Coteau, Mascouche(Québec)

N/D: 7450-14-01-10672-00

Date de l'inspection:
1er octobre 2008

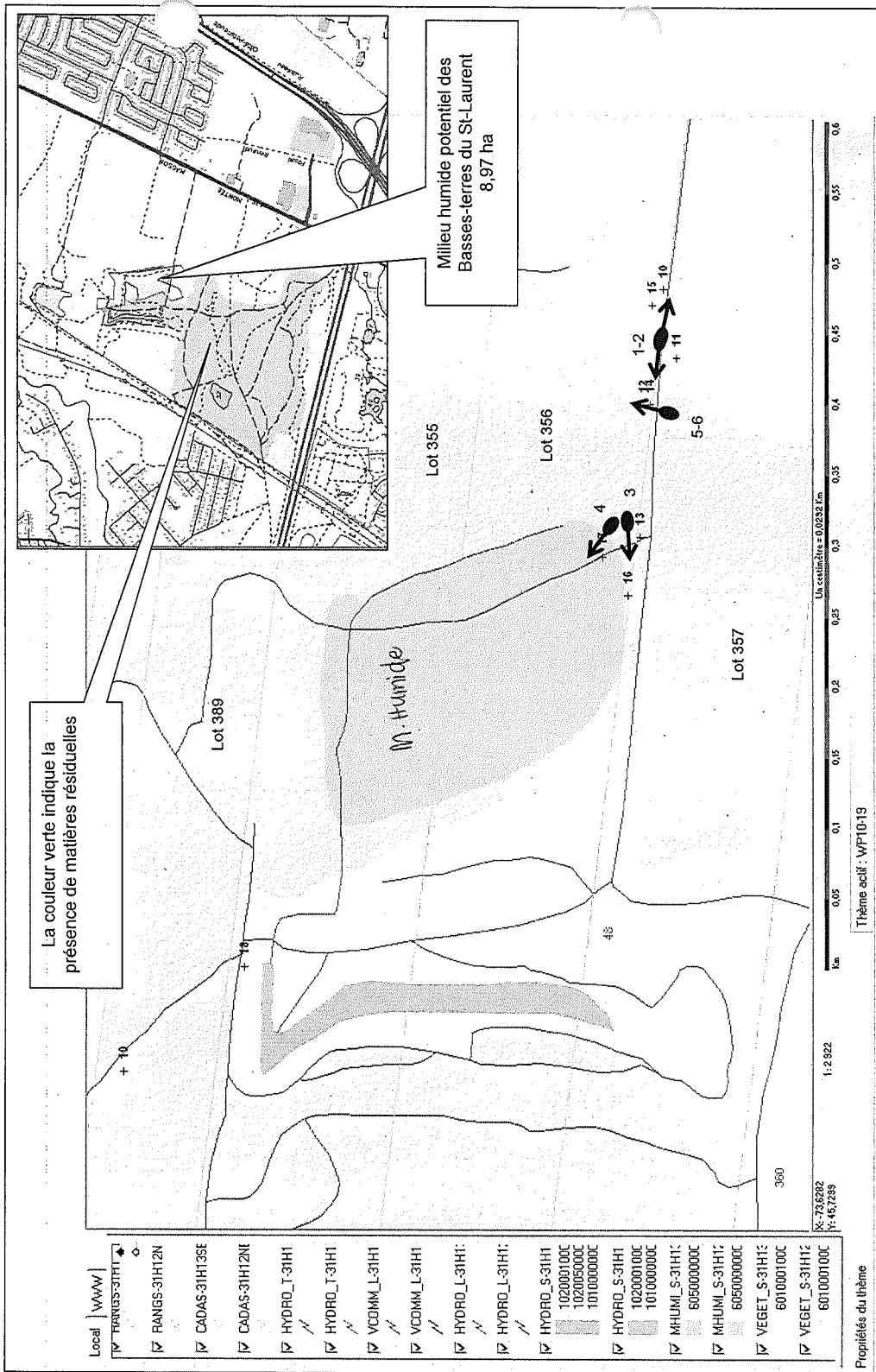
Légende

● → : Angle de prise de vue
des photos

Échelle: aucune

Carte tirée de Arc Explorer
et encadré tiré de l'Atlas Sago

Préparé par:
Mylène Bruneau





Nom : Projet Mori / lots 355 à 357

Municipalité : Mascouche

Date : 2008-10-01

N/D : 7450-14-01-10672-00

Photo # : 1

Réf. Photo : 020.jpg

Note :

Limite des lots 356 et 357;

Coulée exempte de pneus;

Vue vers l'Est;



Photo # : 2

Réf. Photo : 021.jpg

Note :

Vue vers l'Ouest de la coulée;

Coulée exempte de pneus;

Photo # : 3

Réf. Photo : 025.jpg

Note :

Secteur du milieu humide perturbé par
l'extraction des pneus enfouis;

Vue vers l'Ouest;

La végétation a poussée;



Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Projet Mori / lots 355 à 357

Municipalité : Mascouche

Date : 2008-10-01

N/D : 7450-14-01-10672-00

Photo # : 4

Réf. Photo : 026.jpg

Note :

Secteur du milieu humide perturbé par
l'extraction des pneus enfouis;

Vue vers le Nord;

La végétation a poussée;



Photo # : 5

Réf. Photo : 028.jpg

Note :

Les pneus qui se trouvaient aux
alentours de l'ouvrage de drainage au
bas du coteau ont été enlevés.

Vue vers l'Est;

Photo # : 6

Réf. Photo : 029.jpg

Note :

Les pneus qui se trouvaient aux alentours
de l'ouvrage de drainage au bas du coteau
ont été enlevés.

Vue vers le Nord.



Photographié par : Mylène Bruneau

Repentigny, le 17 octobre 2007

art 53-54

art 23-24

**Objet : Demande de certificat d'autorisation
Projet de développement résidentiel
Les Jardins de Versailles – Phase 6
Mascouche**

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 5 juin 2007 votre demande de certificat d'autorisation datée du 4 juin 2007 concernant l'objet mentionné en rubrique. Nous vous avons également expédié une lettre le 7 juin 2007 vous invitant à nous transmettre les documents administratifs prévus au règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et obligatoires pour nous permettre d'entreprendre l'analyse de votre demande et ainsi donner suite à votre requête.

À ce jour, nous n'avons pas reçu le certificat de la municipalité de Mascouche attestant que votre projet ne contrevient à aucun règlement municipal. Dans ce contexte, nous nous voyons dans l'obligation de fermer votre dossier et de vous retourner votre demande.

Si l'intention du promoteur est de poursuivre ses démarches en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation, il nous fera plaisir d'entreprendre l'analyse de votre demande sur réception d'un dossier complet. Cette analyse nous permettra de déterminer si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires sont nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité environnementale et légale.

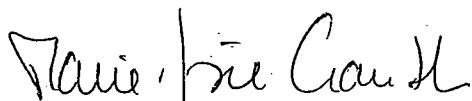
...2

Bureau de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec)
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Marie-Josée Gauthier, chimiste
Coordonnatrice

MJG/jf

p.j. : Votre demande

c.c. : M. Paolo Mori (154319 Canada Ltée)

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-06-18	Heure d'arrivée : 10 h 55	Heure de départ : 12 h 05
Inspecteur : Mylène Bruneau	Accompagné de : ----	

N° intervention : 300582727	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7450-14-01-10672-00	N° du rapport d'inspection : 400818535
N° demande : 200272491	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : Vérifier si des travaux de démantèlement d'un barrage de castor ont été réalisés dans un milieu humide.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Projet Mori-Développement domiciliaire	
Nom usuel du lieu : Projet Mori-Mascouche	
N° du lieu : X2093251	Type de lieu : marécage, marais, étang, tourbière
Localisation du lieu inspecté : Lot p-355 et p-356, cadastre St-Henri-de-Mascouche, ville de Mascouche, Grand coteau de Mascouche	
Coordonnées géographiques du lieu : Nad 83, degrés décimaux. N 45, 733849 W 73, 627184 (précision +/- 4 m)	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
154319 Canada Ltée	propriétaire	6744, Jarry Est Saint-Léonard (Québec) H1P 1W4	Y2064039

Conditions météo

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Catherine Grenier	Inspectrice municipale	450. 474-4133
André Légaré	Agent de protection de la faune	450. 752-6860
Alexandre Faucher art 53-54	Agent de protection de la faune citoyen	450. 752-6860

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 7	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire suivant : X:\DOCUM\CCEQ\Controle\Bruneau Mylène\HYDRIQUE\Mascouche\Projet-Mori\Photos\Ph2010-06-18	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf les photographies 001 à 003.jpg pour former la panoramique 1 à l'aide du logiciel Canon PhotoStich 3.1	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Localisation des photographies
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	2	Localisation du démantèlement de barrage de castor
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : 2010-06-18

No de gestion documentaire : 7450-14-01-10672-00

2. Mise en contexte (facultatif)

À la suite d'une plainte d'un citoyen, une première inspection a été effectuée le 7 mai 2010 et aucune intervention dans un milieu humide n'avait été observée. À la demande de la municipalité, je suis allée vérifier si d'autres travaux pour le démantèlement d'un barrage de castor avaient été réalisés dans un milieu humide. Les agents de protection de la faune nous ont accompagnés.

3. Description de l'inspection

Lors de l'inspection, l'inspectrice municipale nous a montré où avaient été réalisés les travaux de démantèlement d'un barrage de castor (**photo 1**). Le point GPS 001 d'une précision de plus ou moins 4 mètres a été pris à l'aide du *GPS Etrex Legend Hcx* pour localiser le site. Le barrage se trouvait sur un cours d'eau intermittent en aval du lac long et en amont du milieu humide de type marécage, marais ou tourbière (**voir carte**). La pelle mécanique s'est fait un chemin au travers du boisé pour se rendre au barrage à castor, mais n'a pas circulée dans le milieu humide.

Nous avons aussi rencontré deux citoyens qui mentionnaient avoir vu un trappeur de castor qui aurait été engagé par le propriétaire des lieux.

4. Conclusion

- ✓ Il y a eu démantèlement d'un barrage à castor et le dossier est entre les mains des agents de protection de la faune du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.
- ✓ Il n'y a eu aucune intervention dans un milieu humide.

5. Recommandations

- ✓ Fermer le dossier.

Signature :

Date de rédaction : 2011-05-24

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Nadine Lagacé

Fonction : Coordonnatrice

Signature :

Date :

2011-05-24

Commentaires :

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région Lanaudière)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00 DATE DE RÉDACTION : 2008-12-30
N/INTERVENTION SAGO: 300441696 et 300447920 an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2008-08-06 Arrivée : 10 : 22
an mois jour H M
INSPECTEUR : Mylène Bruneau Départ : 12 : 21
H M

ACCOMPAGNÉ DE : -----

LIEU INSPECTÉ

154319 Canada Ltée
Lots P-355 à P-357, P-360 et P-389
Cadastre officiel de la Paroisse de St-Henri-de-Mascouche
Municipalité de Mascouche
MRC Les Moulins

ADRESSE POSTALE (si différente)

154319 Canada Ltée
6744, rue Jarry Est
Montréal, H1P 1W4

PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non

NOM

art 53-54

ADRESSE

Comité Environnement les
Moulins

TÉLÉPHONE

art 53-54

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

Patrice Masse

art 53-54

FONCTION

Inspecteur en environnement

art 23-24

TÉLÉPHONE

450-474-4133

art 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

AUTRE(S) ANNEXE(S) : : Décrire : Bon de connaissance Recyc-Qc

BUT(S) :

- Vérifier si les correctifs requis ont été apportés à la suite de l'avis d'infraction émis le 25 juin 2008 concernant les travaux dans un milieu humide sans certificat d'autorisation et les amoncellements de pneus.
- Vérifier le bien fondée de la plainte reçue le 12 juillet concernant la présence de pneus et autres matières résiduelles dans une coulée et un ouvrage de drainage appartenant à la ville de Mascouche.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00
N/INTERVENTION SAGO: 300441696 et
300447920

DATE DE RÉDACTION : 2008-12-30

an mois jour

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte

À la suite de plaintes concernant les amoncellements et la présence de pneus dans le secteur de la coulée du Parc de l'Étang du Grand coteau à Mascouche, la municipalité de Mascouche a décidé de retirer les pneus retrouvés sur la section de terrain lui appartenant.

Le contrevenant à qui était adressé l'avis d'infraction du 25 juin 2008 s'était engagé à restaurer le milieu humide perturbé et à retirer les amoncellements de pneus avant la fin juillet 2008. Vers la fin du mois de juillet 2008, l'entreprise Recyc-Québec m'a laissé un message téléphonique confirmant le retrait total des amoncellements de pneus.

Je suis donc allée inspecter les lieux afin de faire le suivi des correctifs concernant le milieu humide et les matières résiduelles.

Constats

Matières résiduelles

J'ai réalisé la première partie de l'inspection en compagnie de l'inspecteur municipal et de l'excavateur mandaté pour retirer les matières résiduelles sur la portion des lots 357 et 356 appartenant à la ville de Mascouche. L'excavateur était présent afin d'évaluer l'envergure des travaux et la méthode de travail. Nous avons accédé à la limite des lots 356-357 par l'Avenue Crépeau et ensuite par l'Avenue des Faucons. À cet endroit, il y a un sentier qui longe une coulée.

J'ai constaté la présence de pneus hors d'usage, sur et dans le sol, de part et d'autres du sentier qui monte vers le coteau (**photos 1 à 3**). D'un côté, on retrouve une coulée et de l'autre une lisière boisée adossée à un projet domiciliaire. Je n'ai pu quantifier le nombre de pneus retrouvés sur les lieux. J'ai aussi observé la présence d'autres matières résiduelles tels que des morceaux de mélamine, de la ferraille et du verre (**photo 5**). L'excavateur devrait retirer les pneus à l'aide de chaînes reliées à une pelle mécanique. Il devrait réaliser les travaux dans le mois d'août.

Les **points GPS 10 à 15** à l'exception de 13, représente la zone des travaux qui seront réalisés par la ville de Mascouche. Ces points sont situés sur le croquis en annexe.

Par la suite, l'excavateur nous a quitté et j'ai poursuivi l'inspection en compagnie de l'inspecteur municipal.

J'ai constaté que tous les amas de pneus hors d'usage qui se trouvaient sur les lots 355 à 357 avaient été enlevés (**photos 4, 6 à 8**). Selon les bons de récupération de Recyc-Québec, 2226 pneus hors d'usage, toutes grandeurs confondues, ont été retirés des lieux (en annexe).

Selon la légende de la carte tirée de l'atlas Sago (logiciel gouvernemental), une partie des lots concernés par nos interventions est identifiée à une zone de matières résiduelles.

*Dans le cadre d'un suivi d'urgence, j'ai pu constater que le déversement d'huile hydraulique avait été ramassé car il n'y avait aucune trace visible (**photo 7**).*

Milieux humides

Un milieu humide important s'étend sur les lots concernés par mon intervention. Ce dernier est identifié comme milieu humide sur les cartes topographie et comme milieu humide potentiel pour les Basses-terres du St-Laurent sur la carte de l'Atlas Sago (voir croquis). Ce milieu humide est relié à l'exutoire du lac et est fragmenté par un sentier (**photo 4**). On retrouve un autre milieu humide au Nord du lac qui semble lui aussi séparé par un sentier.

J'ai constaté que la tranchée qui drainait le milieu humide avait été remplie et remise à son état initial (**photo 4**). J'ai aussi observé qu'à certains endroits dans le milieu humide, là où les pneus ont été désenfouis, les sols n'avaient pas été remis à leur état initial et ensemenés (**photos 6 et 8**). Ces endroits ont été localisés par des points GPS et situés sur le croquis.

Par la suite, l'inspecteur municipal m'a montré qu'un ponceau avait été enlevé au Nord du lac (point **GPS 18** et **photo 9**).

Les **photographies 11 et 12** montrent que la tranchée située derrière les maisons de la rue Chenonceau n'amène plus l'eau dans le pluvial de cette même rue. La tranchée est toujours présente mais le niveau de la rue est plus élevé.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00
N/INTERVENTION SAGO: 300441696 et
300447920

DATE DE RÉDACTION : 2008-12-30

an mois jour

Précisions concernant les photographies numériques

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo numérique Canon Power Shot A 550. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos 2 et 5 qui ont été éclaircies à l'aide du logiciel Microsoft Photo Editor.

3. CONCLUSION

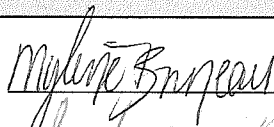
- Les correctifs requis ont été apportés car les amas de pneus ont été retirés par Recyc-Québec et la tranchée drainant le milieu humide a été remplie. Cependant, deux endroits dans le milieu humide n'ont pas été remis à leur état initial.
- La plainte était fondée car il y avait effectivement des pneus sur les lots 356 et 357. La municipalité entreprendra les travaux de nettoyage.

4. RECOMMANDATION(S)

- Demander au propriétaire de niveler et d'ensemencer les deux secteurs du milieu humide perturbés par le désenfouissement des pneus.

5. VÉRIFICATION

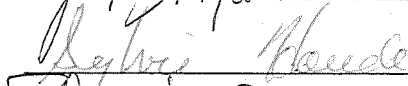
RÉDIGÉ PAR : Mylène Bruneau



2008-12-30

an mois jour

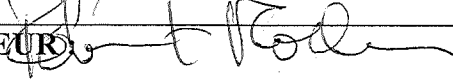
VÉRIFIÉ PAR : Sylvie Houde



2009-01-06

an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR



2009/01/17

H SOFTWARE NAME & VERSION
 I GPSU 4,15 FREeware VERSION
 S DateFormat=yyyy-MM-dd
 S Units=M,M
 S SymbolSet=1

H R DATUM
 M E WGS 84 100 0,0000000E+00 0,0000000E+00 0 0 0

H COORDINATE SYSTEM
 U LAT LON DM

F ID----	Latitude	Longitude	Symbol-----	T	Alt (m)	Comment
W 001	N45°41,2277'	W073°46,9346'	Waypoint	I	0,0	08-JUL-08 14:31
W 002	N45°41,2937'	W073°47,0263'	Waypoint	I	0,0	08-JUL-08 15:10
W 003	N45°58,7645'	W073°43,0394'	Waypoint	I	0,0	08-JUL-08 17:27
W 004	N45°57,1507'	W073°17,2174'	Waypoint	I	0,0	23-JUL-08 19:30
W 005	N45°57,1488'	W073°17,2197'	Waypoint	I	0,0	23-JUL-08 19:30
W 006	N45°57,1658'	W073°17,2606'	Waypoint	I	0,0	23-JUL-08 19:38
W 007	N45°57,1790'	W073°17,3008'	Waypoint	I	0,0	23-JUL-08 19:43
W 008	N45°57,0628'	W073°17,4530'	Waypoint	I	0,0	23-JUL-08 19:52
W 009	N45°57,0190'	W073°16,9390'	Waypoint	I	0,0	23-JUL-08 20:46
W 010	N45°43,8535'	W073°37,3221'	Waypoint	I	0,0	06-AOU-08 14:31
W 011	N45°43,8464'	W073°37,3601'	Waypoint	I	0,0	06-AOU-08 14:38
W 012	N45°43,8644'	W073°37,3855'	Waypoint	I	0,0	06-AOU-08 14:40
W 013	N45°43,8663'	W073°37,4586'	Waypoint	I	0,0	06-AOU-08 14:46
W 014	N45°43,8606'	W073°37,3855'	Waypoint	I	0,0	06-AOU-08 14:54
W 015	N45°43,8593'	W073°37,3311'	Waypoint	I	0,0	06-AOU-08 15:02
W 016	N45°43,8725'	W073°37,4907'	Waypoint	I	0,0	06-AOU-08 15:33
W 017	N45°43,8866'	W073°37,4698'	Waypoint	I	0,0	06-AOU-08 15:41
W 018	N45°44,0836'	W073°37,6961'	Waypoint	I	0,0	06-AOU-08 15:48
W 019	N45°44,1496'	W073°37,7540'	Waypoint	I	0,0	06-AOU-08 15:54
W 020	N45°45,1367'	W073°31,6595'	Waypoint	I	0,0	07-AOU-08 14:55
W 021	N45°53,4129'	W073°47,6491'	Waypoint	I	0,0	08-AOU-08 18:18
W 022	N45°53,4116'	W073°47,6527'	Waypoint	I	0,0	08-AOU-08 18:18
W 023	N45°53,4013'	W073°47,6437'	Waypoint	I	0,0	08-AOU-08 18:22
W 024	N45°53,3878'	W073°47,6585'	Waypoint	I	0,0	08-AOU-08 18:47
W 025	N45°53,3932'	W073°47,6092'	Waypoint	I	0,0	08-AOU-08 18:59
W MOB	N46°14,5079'	W074°05,1039'	Waypoint	I	0,0	03-JUL-08 19:55

Nom : **Projet Mori / lots 355 à 357, 360 et 389**

Municipalité : **Mascouche**

Date : **2008-08-06**

N/D : **7450-14-01-10672-00**

Photo # : 1

Réf. Photo : **086.jpg**

Note :

Point GPS 010;

Présence de pneus en aval de l'ouvrage
de drainage et en arrière des maisons du
projet domiciliaire voisin;

Lot 356



Pneus

Photo # : 2

Réf. Photo : **087.jpg**

Note :

Présence de pneus dans la coulée;

Vue vers l'Est;

Pneus

Lots 356-357

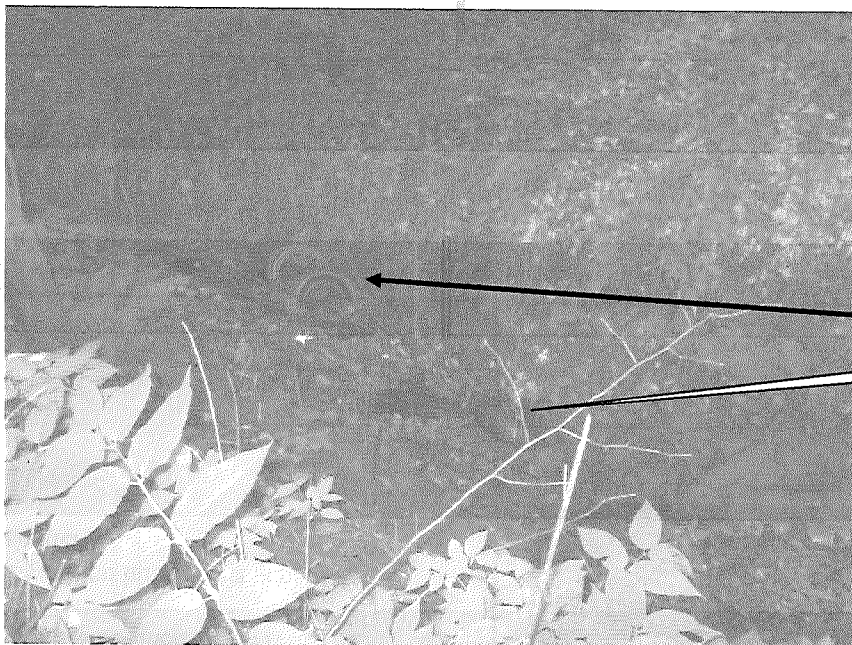


Photo # : 3

Réf. Photo : **088.jpg**

Note :

Point GPS 012;

Présence de pneus près de l'ouvrage de
drainage;

Vue vers le Nord;

Lot 356



Nom : Projet Mori / lots 355 à 357, 360 et 389

Municipalité : Mascouche

Date : 2008-08-06

N/D : 7450-14-01-10672-00

Photo # : 4

Réf. Photo : 089-090.jpg

Note :

Point GPS 13;

Vue vers le Nord;

L'amas de pneus a été retiré;

Le milieu humide est séparé par le sentier;

Lot 357



Photo 8

Photo # : 5

Réf. Photo : 091.jpg

Note :

Point GPS 011;

Vue vers l'Est.

Présence de matières résiduelles
(mélamine, ferraille, bières
cassées)... dans les parois de la coulée;

Lot 357



Photo # : 6

Réf. Photo : 093.jpg

Note :

Point GPS 016;

Vue vers l'Ouest;

Les amas de pneus ont été retirés;

On voit encore les traces de machinerie
faites pour le retrait des pneus enfouis à
la limite du milieu humide;

lots 356-357



Nom : Projet Mori / lots 355 à 357, 360 et 389

Municipalité : Mascouche

Date : 2008-08-06

N/D : 7450-14-01-10672-00

Photo # : 7

Réf. Photo : 094.jpg

Note :

Vue vers l'Est;

Le déversement d'huile hydraulique n'est plus visible et il a été ramassé;

Près du point GPS 016 ;

lots 356-357



Photo # : 8

Réf. Photo : 095.jpg

Note :

Point GPS 17;

Vue vers l'Ouest;

Pneus retirés;

On voit encore les traces de la pelle faites pour le retrait des pneus enfouis dans le milieu humide;

lot 356

Photo # : 9

Réf. Photo : 096 à 098.jpg

Note :

Point GPS 018;

Vue vers le Nord;

Le ponceau a été retiré au Nord du lac Long;

lot 355



Nom : Projet Mori / lots 355 à 357, 360 et 389

Municipalité : Mascouche

Date : 2008-08-06

N/D : 7450-14-01-10672-00

Photo # : 10

Réf. Photo : 099.jpg

Note :

Point GPS 019 au Nord du lac Long;

Vue vers le Nord;

Présence d'une crevasse dans un sentier;

Lot 359 ;



Photo # : 11

Réf. Photo : 100.jpg

Note :

Vue vers l'Ouest de la tranchée de drainage située derrière les maisons de la rue Chenonceau;

Lot 360

Photo # : 12

Réf. Photo : 101.jpg

Note :

Vue de la sortie de la tranchée vers la rue Chenonceau;

L'eau ne s'écoule plus dans le pluvial car le niveau de la rue est plus élevé.

Lot 360



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Bureau de la directrice

Sainte-Thérèse, le 24 juillet 2008

art 53-54

Membre du Comité Environnement Les Moulins

art 53-54

**Objet : Amoncellements de pneus et la présence de matières résiduelles au Parc
l'Étang-du-Grand-Coteau à Mascouche**

Monsieur,

La présente fait suite à votre courriel adressé à madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 12 juillet 2008 concernant la présence d'amoncellements de pneus et de matières résiduelles sur les terrains du parc l'Étang-du-Grand-Coteau situé dans la Ville de Mascouche.

Tel que vous l'a mentionné, le 17 juillet dernier, madame Mylène Bruneau, technicienne au bureau de Lanaudière, une inspection a été réalisée le 13 juin 2008 où il a été constaté des amas de pneus ainsi que des interventions en milieux humides. Les pneus regroupés sous forme d'amas, ont été retirés du sol par le propriétaire à la demande de la Ville de Mascouche. Lors de notre intervention du 13 juin 2008, le propriétaire s'est engagé à éliminer les pneus amassés sur sa propriété dans un lieu autorisé et à fournir les factures d'élimination et ce, d'ici la fin du mois de juillet.

De plus, un avis d'infraction daté du 25 juin 2008 a été transmis au propriétaire pour avoir réalisé des travaux dans un milieu humide sans avoir obtenu préalablement un certificat d'autorisation. En réponse à cet avis d'infraction, le propriétaire s'est engagé à restaurer les secteurs perturbés des milieux humides du Parc l'Étang-du-Grand-Coteau d'ici la fin de juillet 2008.

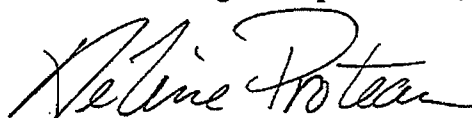


Madame Bruneau réalisera donc une seconde inspection dès le début du mois d'août afin d'effectuer le suivi des correctifs demandés. De plus, de concert avec l'inspecteur municipal, elle donnera suite à l'information que vous nous avez transmise le 17 juillet dernier à l'effet que des pneus et d'autres matières résiduelles semblent toujours en place.

Nous vous tiendrons informer des suites de nos interventions et pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec madame Bruneau au 450-654-4355, poste 256.

Veillez agréer, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

La directrice régionale par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hélène Proteau', written in a cursive style.

Hélène Proteau

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région Lanaudière)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00 DATE DE RÉDACTION : 2008-06-20

N/INTERVENTION SAGO: 300439192 an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2008-06-13 Arrivée : 13 : 26
an mois jour H M

INSPECTEUR : Mylène Bruneau Départ : 15 : 03
H M

ACCOMPAGNÉ DE : Pierre-Luc Girard, étudiant à notre direction régionale

LIEU INSPECTÉ

154319 Canada Ltée
Lots P-355, P-356, P-357
Cadastre officiel de la Paroisse de St-Henri-de-Mascouche
Municipalité de Mascouche
MRC Les Moulins

ADRESSE POSTALE (si différente)

154319 Canada Ltée
6744, rue Jarry Est
Montréal, H1P 1W4

PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Patrice Masse, inspecteur en environnement		450-474-4133

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
art 53-54	Résidant	art 53-54
art 53-54	la Seigneurie Duchêne Résidante de la Seigneurie Duchêne	

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : 9 CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) : 3

AUTRE(S) ANNEXE(S) : : Décrire :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

AUTRE(S) ANNEXE(S) : : Décrire :

BUT(S) : Vérifier le bien fondé de plainte concernant l'aménagement d'un fossé de drainage
dans un milieu humide et l'entreposage de pneus

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00
N/INTERVENTION SAGO: 300439192

DATE DE RÉDACTION : 2008-06-20
an mois jour

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Constats

À la suite d'une plainte concernant des travaux de drainage d'un milieu humide et l'entreposage de pneus, nous sommes allés inspecter les lieux.

Lot P-357

Vers 13h26, j'arrive sur les lieux accompagnée de ^{art 53-54} étudiant à notre direction régionale. Nous avons accédé au lot P-357 par l'avenue Bourque dans la Seigneurie Duchêne. Au bout de cette avenue, j'ai observé une tranchée qui sépare le lot P-357 des terrains habités de la rue Chenonceau (photos 2 à 5). Les points GPS 026 et 028 localisent la tranchée. Nous avons aussi constaté la présence d'un amas de pneus en bordure de la tranchée et du boisé (photo 1 et point GPS 025). Cette tranchée amène l'eau vers un pluvial situé dans la rue Chenonceau (photo 6 et point GPS 027). L'eau retrouvée dans le fossé de drainage semble provenir d'une partie du milieu humide situé sur les lots P-357, P-356 et P-355. J'ai observé des grenouilles et des têtards dans la tranchée ainsi que dans la portion du milieu humide arrivant sur le lot P-357 (voir photo 2 et point GPS 029).

Lors de cette inspection, nous avons rencontré les résidents de ^{art 53-54} Chenonceau et leur avons demandé s'ils savaient pourquoi une tranchée avait été creusée. Ils ont répondu que leur sous-sol a été inondé à la mi-avril 2008 et qu'il y avait beaucoup d'eau provenant du terrain à l'arrière de leur maison (lot P-357). De plus, une partie du lot P-357 est plus élevée par rapport aux terrains de la rue Chenonceau.

Nous avons aussi rencontré ^{art 53-54}, résidente de la Seigneurie Duchêne. Elle nous a mentionné que le propriétaire des lieux a creusé des tranchées afin de bloquer l'accès à son terrain et qu'il a apposé des affiches portant la mention de terrain privé. Je lui remets ma carte afin qu'elle puisse me joindre si elle constatait de nouveaux travaux.

Nous avons effectivement observé des affiches et des tranchées creusées dans le sable limitant l'accès au lot P-357.

Lot P-356

Nous poursuivons notre inspection sur le lot P-356 et constatons d'autres interventions dans un milieu qui semble humide. Nous observons un gros amas de pneus ainsi que des traces de machinerie lourde (photos 7-8-9 et point GPS 030 et 031). Je remarque la présence d'une tranchée près d'un sentier (photo 8).

Aucune intervention ne semble avoir été effectuée dans le plan d'eau situé sur les lots P-355, P-356 et P-357.

Tous les points GPS sont localisés sur une carte en annexe. Les milieux humides sont aussi identifiés sur les cartes en annexes.

Lors du retour à notre véhicule, nous rencontrons ^{art 53-54} du projet Duchêne. Il nous mentionne qu'il a porté plainte à notre ministère. Je lui dis que nous avons constatés plusieurs interventions sur les lots P-356 et P-357. Il précise qu'il demeure dans le projet depuis environ 14 mois et qu'à l'endroit où la tranchée amène l'eau dans le pluvial (lot P-360), il y avait un ruisseau qui passait par là. Nous le remercions pour ces informations et je lui ai remis ma carte.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7450-14-01-10672-00
N/INTERVENTION SAGO: 300439192

DATE DE RÉDACTION : 2008-06-20
an mois jour

Au bureau

Le 20 juin 2008, j'ai téléphoné au propriétaire M. Paolo Mori et lui ai mentionné que nous étions allés inspecter ses lots suite à la réception d'une plainte pour drainage de milieu humide. Je lui précise qu'effectivement après des vérifications sur le terrain et au bureau, nous avons constaté diverses interventions dans un milieu humide. Je lui demande les raisons des travaux de creusement. Il me dit qu'à la demande de la municipalité de Mascouche, il a dû retirer les rebuts de ses terrains. Il précise qu'il les éliminera d'ici peu. Il ajoute qu'il a creusé d'autres tranchées afin de limiter l'accès à ses lots et qu'il a aussi installé des affiches de terrain privé. Je lui demande si c'est lui qui a creusé la tranchée du lot P-357 qui amène l'eau vers le pluvial de la rue Chenonceau. Il dit qu'il avait la machinerie en place pour le faire. Je lui précise donc qu'il a réalisé des travaux de creusement et de drainage dans un milieu humide sans certificat d'autorisation (CA). Je lui dis donc de cesser toutes interventions sans CA. J'ajoute qu'il recevra un avis d'infraction et qu'il devra apporter des correctifs pour remettre les secteurs perturbés à leur état initial. Le propriétaire mentionne qu'auparavant, il y avait plusieurs cours d'eau sur le projet Duchêne et que maintenant ils sont disparus.

J'ai discuté avec Marie-Josée Gauthier, coordonnatrice de l'analyse à notre direction régionale et conclus que les travaux de remise en état des lieux ne nécessitaient pas de certificat d'autorisation.

Précisions concernant les photographies numériques

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo numérique Canon Power Shot A 550. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.

3. CONCLUSION

- La plainte est fondée, car il y a eu des travaux de creusement et de drainage d'un milieu humide sans certificat d'autorisation. Ces travaux contreviennent donc à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- De plus, nous avons constaté deux amas de pneus mais le propriétaire les éliminera d'ici peu.

4. RECOMMANDATION(S)

Envoyer un avis d'infraction.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Mylène Bruneau

Mylène Bruneau

2008-06-20

an mois jour

VÉRIFIÉ PAR :

Maryse Hamel

08 06 20

an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Nom : Projet Mori / Lots P-355, P-356, P-357

Municipalité : Mascouche

Date : 2008-06-13

N/D : 7450-14-01-10672-00

Photo # : 1

Réf. Photo : 001.jpg

Note :

Amas de pneu sur le lot P-357;

Point GPS 025;



Photo # : 2

Réf. Photo : 009.jpg

Note :

Tranchée entre les lots P-360 et P-357;

Vue vers l'est;

Derrière les maisons de la rue
Chenonceau;

Point GPS 029 (flèche) localise la
portion plus humide du boisé;



Photo # : 3

Réf. Photo : 007.jpg

Note :

Vue vers l'ouest de la tranchée située
entre les lots P-360 et P-357;

Point GPS 026;



Nom : **Projet Mori / Lots P-355, P-356, P-357**

Municipalité : **Mascouche**

Date : **2008-06-13**

N/D : **7450-14-01-10672-00**

Photo # : 4

Réf. Photo : 004.jpg

Note :

Tranchée (entre lots P-360 et P-357) qui draine et amène l'eau vers le pluvial sur la rue Chenonceau;

Les flèches montrent le sens de l'écoulement de l'eau vers le pluvial;

Point GPS 028;



Photo # : 5

Réf. Photo : 006.jpg

Note :

Tranchée entre les lots P-360 et P-357;

La flèche montre le sens de l'écoulement de l'eau vers le pluvial;

Photo # : 6

Réf. Photo : 005.jpg

Note :

Pluvial de la rue Chenonceau;

Point GPS 027;



Nom : **Projet Mori / Lots P-355, P-356, P-357**

Municipalité : **Mascouche**

Date : **2008-06-13**

N/D : **7450-14-01-10672-00**

Photo # : 7

Réf. Photo : **011.jpg**

Note :

Amas de pneu;

Point GPS 030;



Photo # : 8

Réf. Photo : **012.jpg**

Note :

Tranchée située à côté d'un sentier sur
le lot P-356 et dans une partie du
milieu humide;

Point GPS 031;

Photo # : 9

Réf. Photo : **014.jpg**

Note :

Arbres brisés et interventions réalisées
avec de la machinerie lourde dans le
milieu humide situé sur le lot P-356.



ESRI ArcExplorer 1.1

Projet domiciliaire Mori-Travaux dans un milieu humide, lot 356

Coordonnées GPS - Waypoint
 wp 025 : amas de pneus
 wp 026 : tranchée vers pluvial
 wp 027 : pluvial
 wp 028 : arrivée coulée d'eau
 wp 029 : milieu humide ?
 wp 030 : tranchée-retrait pneu
 wp 031 : tranchée-scanner



- wp026-031 (NAME)
- lots-31h13se (Text)
- lots-31h12ne (Text)
- cantons-31h13se (Text)
- cantons-31h12ne (Text)
- rangs-31h13se (Text)
- rangs-31h12ne (Text)
- cadass-31h13se
- cadass-31h12ne
- hydro_t-31h13se (Text)
- hydro_t-31h12ne (Text)
- vcomm_l-31h13se
- vcomm_l-31h12ne
- hydro_l-31h13se
- hydro_l-31h12ne
- hydro_s-31h13se (INDICATIF)
- 1020001000
- 1020050000
- 1010000000
- hydro_s-31h12ne (INDICATIF)
- 1020001000
- 1010000000
- mhumil_s-31h13se (INDICATIF)

mhumil_s-31h12ne (INDICATIF)
 jeudi 19 juin 2008

veget_s-31h13se (INDICATIF)

H SOFTWARE NAME & VERSION
 I GPSU 4,15 FREEWARE VERSION
 S DateFormat=yyyy-MM-dd
 S Units=M,M
 S SymbolSet=2

H R DATUM
 M E WGS 84 100 0,0000000E+00 0,0000000E+00 0 0 0

H COORDINATE SYSTEM
 U LAT LON DM

F ID----	Latitude	Longitude	Symbol-----	T	Alt (m)	Comment
W 001	N45°51,8358'	W073°43,1962'	Waypoint	I	41,9	31- MA-08 11:59
W 002	N45°51,4137'	W073°39,9280'	Waypoint	I	46,7	31- MA-08 14:14
W 003	N46°17,2209'	W073°22,5931'	Waypoint	I	196,2	07-MAI-08 11:18
W 004	N46°17,1920'	W073°22,5108'	Waypoint	I	192,4	07-MAI-08 11:28
W 005	N46°17,1733'	W073°22,4978'	Waypoint	I	190,5	07-MAI-08 11:34
W 006	N46°17,1491'	W073°22,4741'	Waypoint	I	199,8	07-MAI-08 11:36
W 007	N46°17,2119'	W073°22,4155'	Waypoint	I	188,3	07-MAI-08 11:43
W 008	N46°17,3261'	W073°22,7508'	Waypoint	I	198,9	07-MAI-08 12:02
W 009	N45°45,3583'	W073°30,8092'	Waypoint	I	13,3	08-MAI-08 12:31
W 010	N45°45,2903'	W073°30,8182'	Waypoint	I	17,9	08-MAI-08 12:38
W 011	N45°50,7364'	W073°43,4215'	Waypoint	I	54,2	09-MAI-08 10:53
W 012	N45°50,7353'	W073°43,4727'	Waypoint	I	63,6	09-MAI-08 10:57
W 013	N45°50,7352'	W073°43,4736'	Waypoint	I	65,0	09-MAI-08 10:57
W 014	N46°04,9359'	W073°31,8639'	Waypoint	I	84,0	23-MAI-08 11:51
W 015	N46°15,7118'	W073°41,7272'	Waypoint	I	382,7	23-MAI-08 14:18
W 016	N46°15,6776'	W073°41,7990'	Waypoint	I	392,1	23-MAI-08 14:29
W 017	N46°15,6618'	W073°41,8561'	Waypoint	I	387,5	23-MAI-08 14:35
W 018	N46°15,6863'	W073°41,9481'	Waypoint	I	409,9	23-MAI-08 14:39
W 019	N45°56,2186'	W073°21,1577'	Waypoint	I	16,5	26-MAI-08 16:17
W 020	N45°56,1513'	W073°21,0533'	Waypoint	I	17,7	26-MAI-08 16:21
W 021	N45°56,2103'	W073°21,1655'	Waypoint	I	32,1	26-MAI-08 16:31
W 022	N45°44,2636'	W073°41,0467'	Waypoint	I	43,6	04-JUN-08 12:13
W 023	N45°44,2632'	W073°41,0466'	Waypoint	I	43,6	04-JUN-08 12:13
W 024	N45°44,3091'	W073°41,0068'	Waypoint	I	48,4	04-JUN-08 12:25
W 025	N45°43,8095'	W073°37,6459'	Waypoint	I	46,5	13-JUN-08 13:33
W 026	N45°43,7734'	W073°37,5243'	Waypoint	I	46,5	13-JUN-08 13:37
W 027	N45°43,7446'	W073°37,5245'	Waypoint	I	44,1	13-JUN-08 13:44
W 028	N45°43,7741'	W073°37,5126'	Waypoint	I	49,4	13-JUN-08 13:48
W 029	N45°43,7462'	W073°37,5141'	Waypoint	I	0,0	13-JUN-08 13:59
W 030	N45°43,8766'	W073°37,5055'	Waypoint	I	51,8	13-JUN-08 14:27
W 031	N45°43,8695'	W073°37,4677'	Waypoint	I	43,4	13-JUN-08 14:30
W 032	N45°50,6221'	W073°25,9768'	Waypoint	I	22,5	13-JUN-08 15:47

Projet Mori / drainage milieu humide

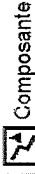
lot 357



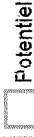
100 m

Source(s) des données :

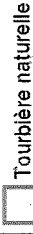
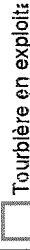
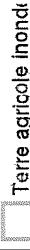
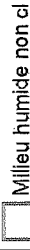
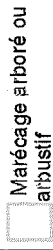
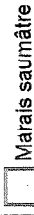
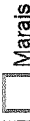
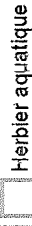
Composantes - Lieux sélectionnés



MH pot. - Basses-Terres



MH pot. - Plans régionaux



Lots



! Lots non actualisés

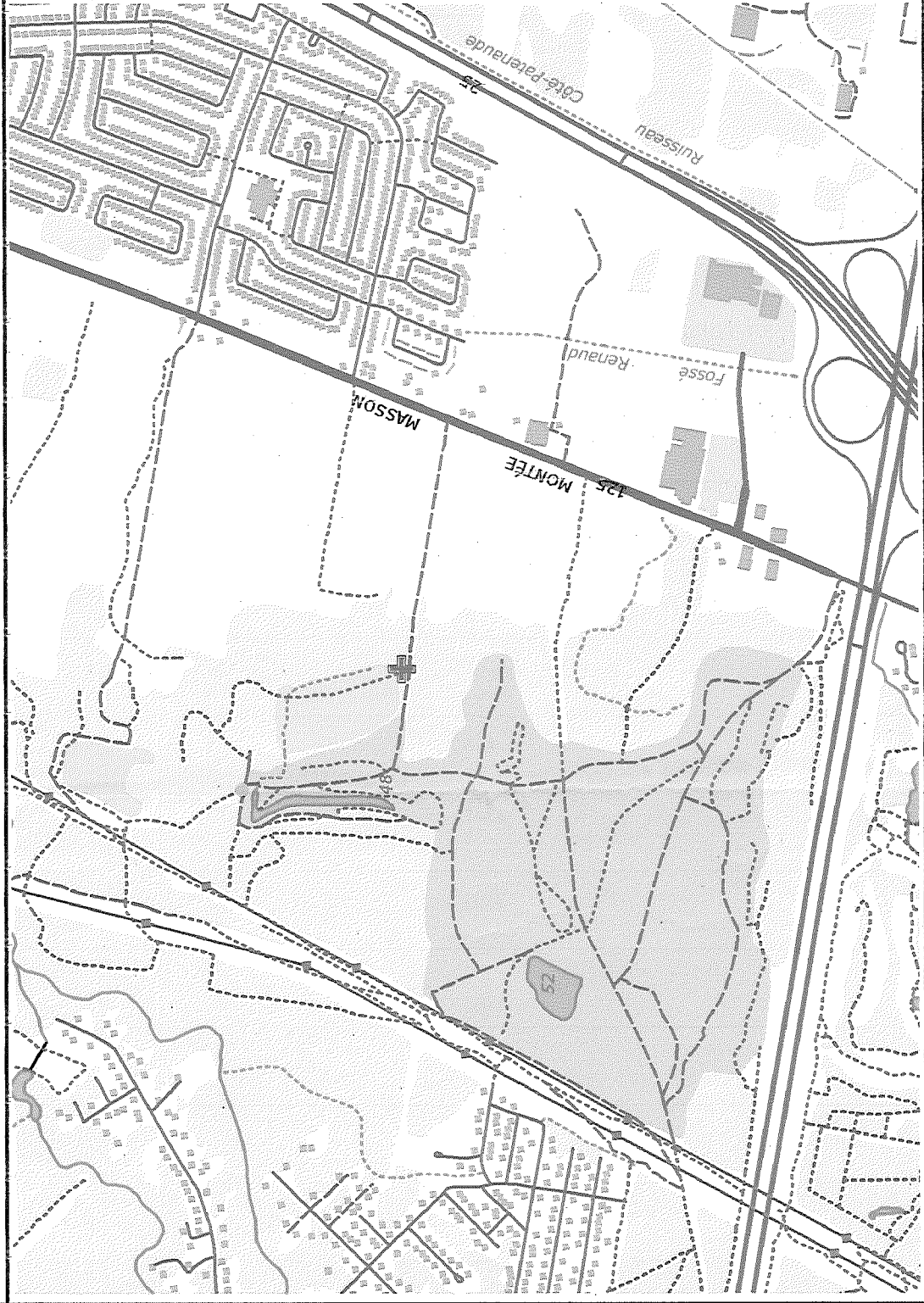
Localisation -

coordonnée

+ 45° 43.773', -73° 37.026'



Projet Mori / drainage milieu humide



100 m

Source(s) des données :

- Lieux sélectionnés**
- Milieu hydrique
 - Lieu d'élevage
 - Exploitation des ress
 - Immeuble
 - Industrie
 - Lieu de traitement
 - Lieu d'entreposage
 - Matières résiduelles
 - Autres lieux
 - Lieu inactif

Composantes - Lieux sélectionnés

- Composante

Localisation - coordonnées

+ 45° 43.870', -73° 37.



675

389

355

356 (WP.030)

357 (WP.025)

N/RÉFÉRENCE : 7450-14-01-1067200

DATE DE RÉDACTION : 2007-02-02

SAGIR N/INTERVENTION : 300329534

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2006-12-19	Arrivée : 11h20 et 13h30	
INSPECTEUR : Mylène Bruneau	Départ : 14h45	
ACCOMPAGNÉ DE : -----		
LIEU INSPECTÉ Projet Mori (domiciliaire) Lot P-355 et P-356 Cadastre St-Henri-de-Mascouche Mascouche	ADRESSE POSTALE (si différente) Paolo Mori 2005, rue Louis-Hébert Terrebonne (Québec), J6X 2V3	
PLAIGNANT(E) : N/A <input type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM art 53-54	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM art 53-54	FONCTION	TÉLÉPHONE 450-474-4032
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre : 23 CROQUIS <input type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input checked="" type="checkbox"/>		
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/>		
1. Carte topographique 31 H 12ne		
BUT(S) :	Vérifier le bien fondé de la plainte concernant des travaux dans un plan d'eau et dans des milieux humides.	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION
<p>Dans le but de vérifier si des travaux ont été réalisés dans un plan d'eau ou dans un milieu humide, je suis allée inspecter les lieux.</p> <p>Constats</p> <p>Vers 11h20, j'arrive sur l'avenue Bourque dans le projet domiciliaire Duchêne. Je constate qu'il y a des travaux de creusage de tranchée au bout de ce chemin (photo 8). Je m'informe auprès du contremaître de la <u>art 23-24</u> afin de connaître la raison des travaux. Il répond qu'ils creusent pour faire passer les câbles de Bell Canada. Je lui demande s'ils ont des problèmes avec le niveau de la nappe phréatique élevé car je constate qu'il y a beaucoup d'eau accumulée dans la rue. Il confirme qu'il y a beaucoup d'eau et il croit que le problème provient du barrage détruit hier. Je quitte les lieux afin de trouver une entrée afin d'accéder au plan d'eau plus haut. Je ne trouve pas l'accès et décide d'aller dîner et d'appeler le plaignant.</p>

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7450-14-01-1067200

DATE DE RÉDACTION : 2007-02-02

SAGIR N/INTERVENTION : 300329534

Vers 13h30, je retourne sur l'avenue Bourque avec le plaignant et nous nous rendons à pieds au bout de cette avenue et continuons au nord vers le plan d'eau concerné par la plainte.

La photographie 1 montre le démantèlement du barrage situé au nord du plan d'eau et celui-ci est indiqué par le point GPS 063 sur la carte en annexe. La photographie 2 illustre le bas niveau du plan d'eau. Le plaignant mentionne que le barrage a été détruit en début décembre mais il n'a pas été témoin des travaux. Il ajoute que la municipalité de Mascouche entretient les sentiers au pourtour de ce plan d'eau.

La photographie 3 montre les traces de machinerie lourde tout autour de l'emplacement du barrage détruit. Je poursuis l'inspection sur le chemin qui croise l'exutoire du plan d'eau et constate que celui-ci est fraîchement stabilisé avec du sable et que des ponceaux non installés sont laissés sur les lieux (photos 4-6-7). Le plaignant m'indique que le ruisseau (exutoire du plan d'eau) se rend jusqu'à la montée Masson. La photographie 5 montre des traces de prélèvement de sable dans un amas situé non loin de ce chemin.

Vers 14h45, je quitte les lieux.

Précisions concernant les photographies numériques

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par Mylène Bruneau avec un appareil photo numérique *Canon Power Shot A75*.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune photographie n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos 001 à 004 qui ont été fusionnées pour former la panoramique numéro 1, les photos 005 à 007 qui ont été fusionnées pour former la panoramique 2, les photos 009 à 012 qui ont été fusionnées pour former la panoramique 3 et les photos 014 à 016 qui ont été fusionnées pour former la panoramique 4. Le logiciel PhotoStitch 3.1 de Canon a été utilisé pour l'assemblage de la photographie panoramique.

3. CONCLUSION

Il y a eu démantèlement d'un barrage de castor.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de transmettre le dossier aux agents de protection de la faune et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Mylène Bruneau*

Mylène Bruneau 2007-02-02

VÉRIFIÉ PAR : *Robert Rochon*

Robert Rochon 2007/02/05

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Ce dossier a été transféré aux agents dès le début de notre

2000/10/15

intervention RD.

Localisation points GPS et photos-Projet Mori / Mascouche



- photographies
- wp-60-63 (Waypoint)
- lots-31h12ne (Text)
- cadas-31h12ne
- hydro_t-31h12ne (Text)
- batim_p-31h12ne
- batim_l-31h12ne
- vcommm_l-31h12ne
- aired_p-31h12ne
- equip_p-31h12ne
- equip_l-31h12ne
- batim_s-31h12ne
- aired_s-31h12ne
- hypso_l-31h12ne (ZMAX)
- hydro_l-31h12ne
- depot_s-31h12ne
- rapid_s-31h12ne (INDICATIF)
- 1030002000
- hydro_s-31h12ne (INDICATIF)
- 1020001000
- 1010000000
- mhumi_l-31h12ne (INDICATIF)
- 6050000000
- veget_s-31h12ne (INDICATIF)

Nom : Projet Mori

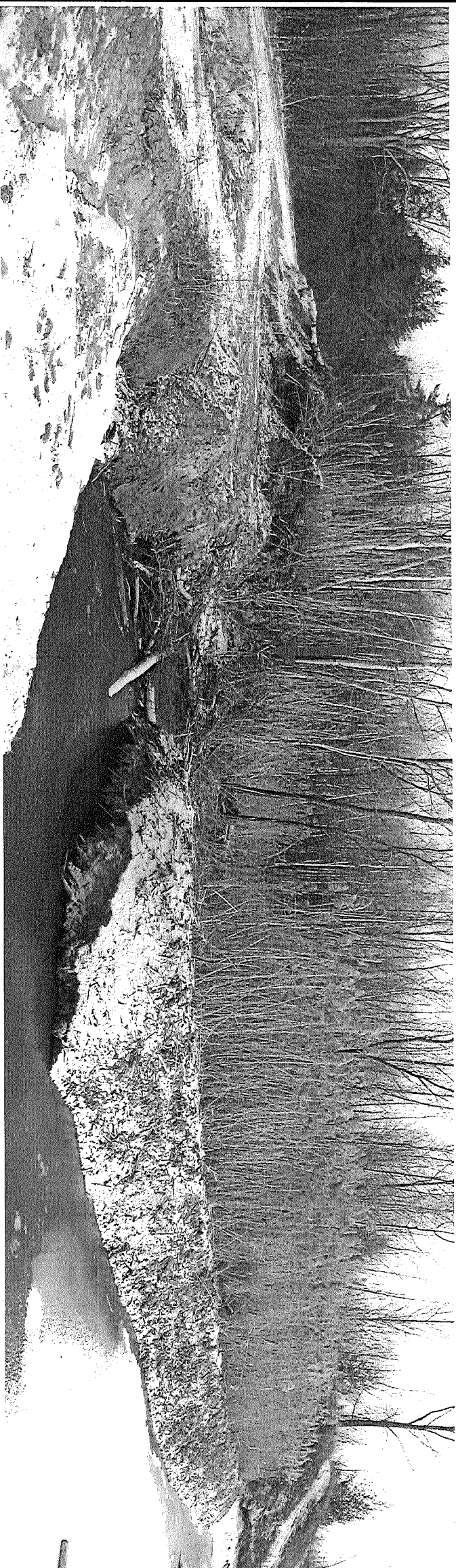
Municipalité : Mascouche

N/D : 7450-14-01-1067200

Date : 2006-12-19

Photo # : 1

Note : Barrage démantelé (flèche) / Point GPS 063



Référence photo : fusion des photos 001 à 004 jpeg.

Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Projet Mori

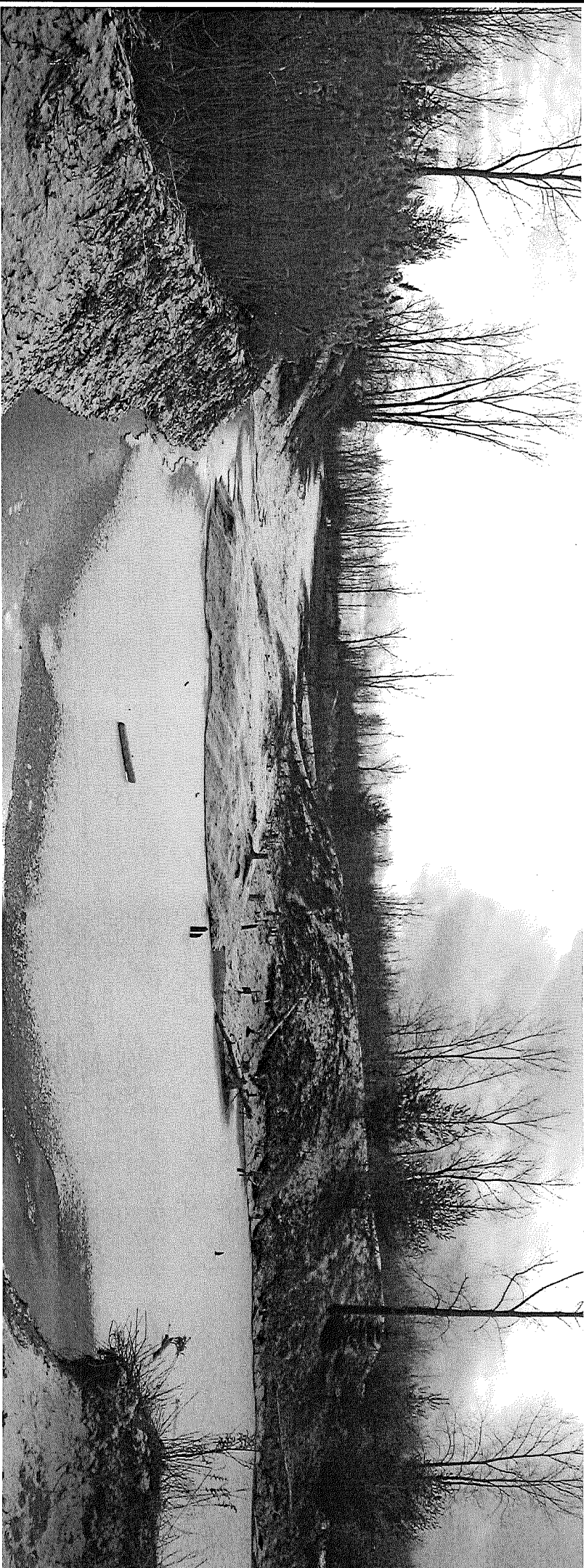
Municipalité : Mascouche

N/D : 7450-14-01-1067200

Date : 2006-12-19

Photo # : 2

Note : Vue du plan d'eau vers le sud; montre le bas niveau de l'eau; point GPS 062



Référence photo : fusion des photos 005 à 007 jpeg.

Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Projet Mori

Municipalité : Mascouche

N/D : 7450-14-01-1067200

Date : 2006-12-19

Photo # : 3

Note : Barrage démantelé (flèche); traces de machinerie lourde;



Référence photo : fusion des photos 009 à 012.jpeg.

Photographié par : Mylène Brunneau

Nom : Projet Mori

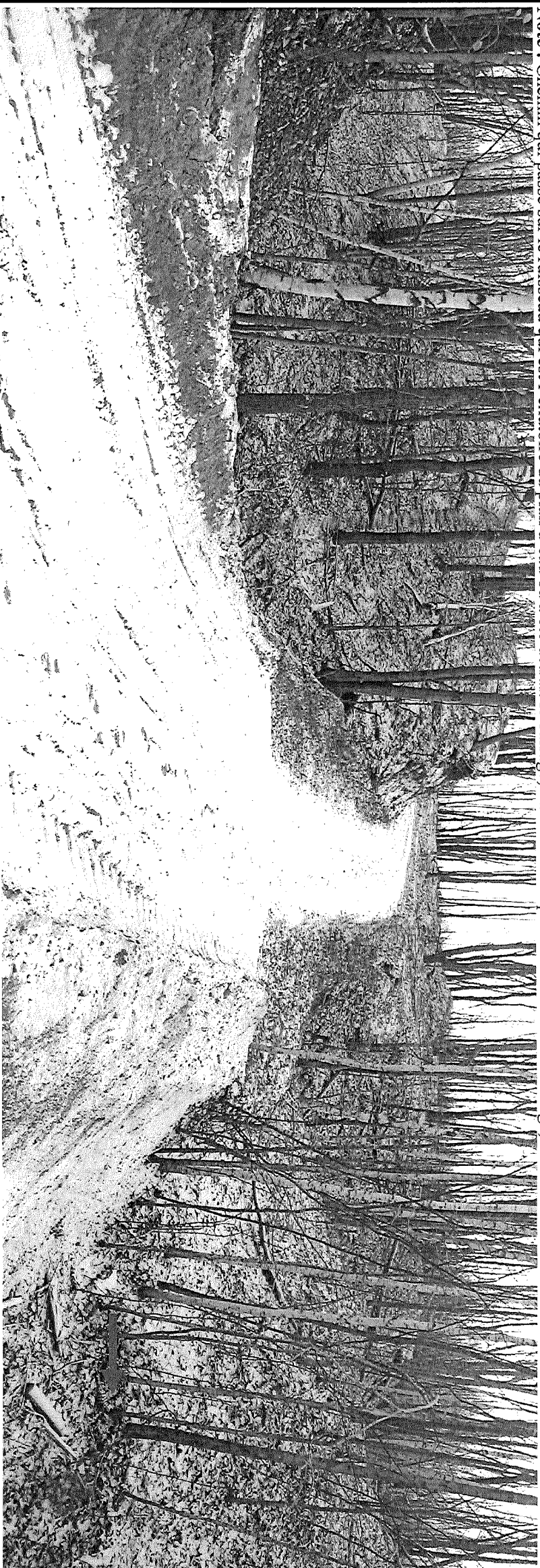
Municipalité : Mascouche

N/D : 7450-14-01-1067200

Date : 2006-12-19

Photo # : 4

Note : Chemin qui passe sur le ruisseau qui est l'exutoire du plan d'eau où a été détruit le barrage; la flèche indique la localisation du barrage;



Référence photo : fusion des photos 014 à 016 jpeg.

Photographié par : Mylène Bruneau

Nom : Projet Mori

Municipalité : Mascouche

Date : 2006-12-19

N/D : 7450-14-01-1067200

Photo # : 5

Référence photo : 013.jpg

Note :

Traces de prélèvement de sable non loin
du chemin vu sur la photo suivante;



Photo # : 6

Référence photo : 018.jpg

Note :

Amont du chemin où passe le ruisseau
exutoire du plan d'eau où le barrage a
été démantelé;

Le chemin semblait fraîchement
stabilisé avec du sable;

Photographié par : Mylène Bruneau



Nom : **Projet Mori**

Municipalité : **Mascouche**

Date : 2006-12-19

N/D : 7450-14-01-1067200

Photo # : 7

Référence photo : 020.jpg

Note :

Aval du ruisseau (exutoire du plan d'eau
où le barrage a été démantelé);

Passé sous le chemin de la photo 4;



Photo # : 8

Référence photo : 023.jpg

Note :

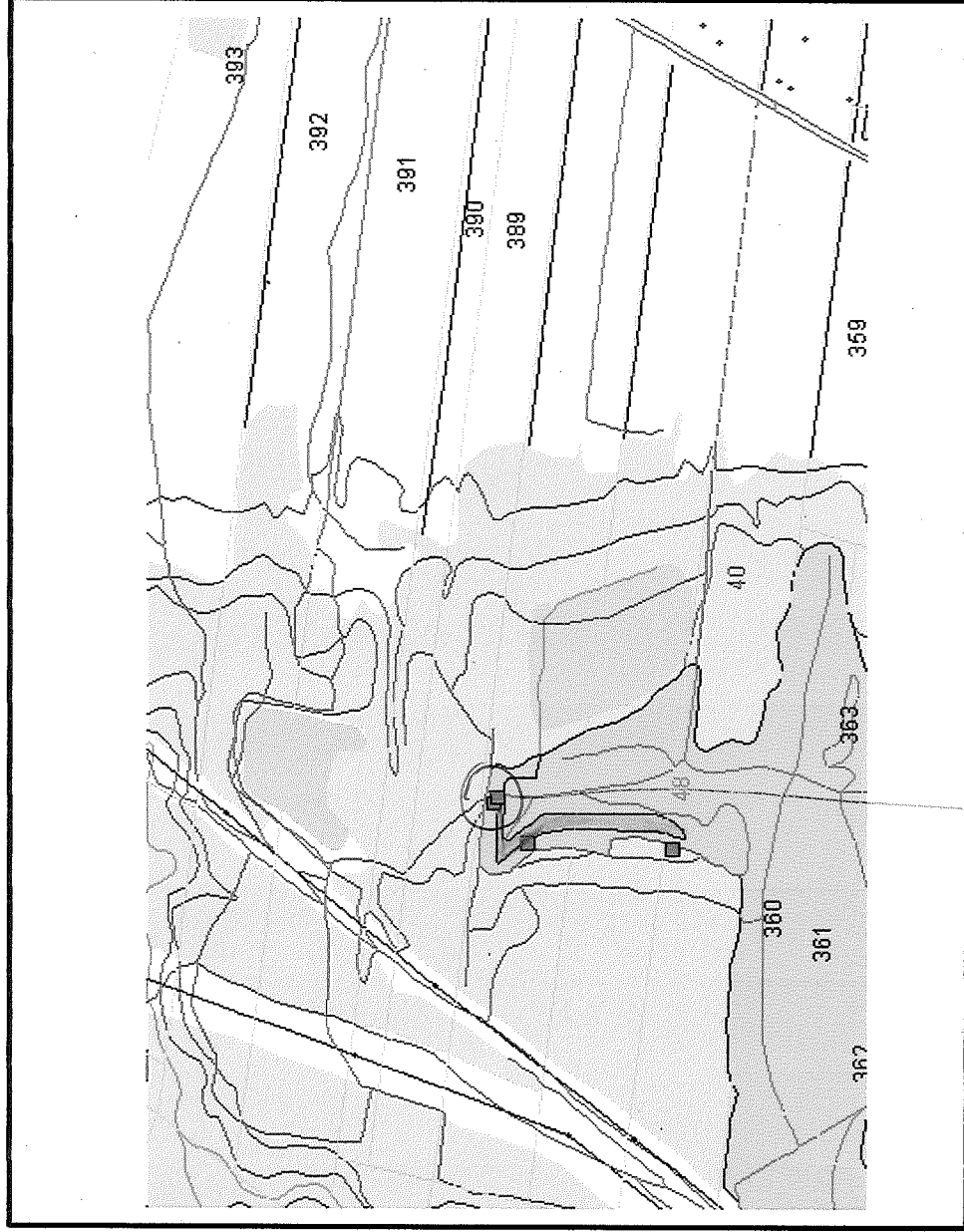
Construction d'une tranchée pour Bell
Canada au bout de l'avenue Bourque
dans le Projet Duchêne;

Accumulation de beaucoup d'eau.

Photographié par : Mylène Bruneau

ESRI ArcExplorer 1.1

Démantèlement barrage de castor-Projet domiciliaire futur Mori-Mascouche



- wp-60-63
- lots-31h12ne (Text)
- cadass-31h12ne
- hydro_t-31h12ne (Text)
- batim_p-31h12ne
- batim_l-31h12ne
- vcomm_l-31h12ne
- aired_p-31h12ne
- equip_p-31h12ne
- equip_l-31h12ne
- batim_s-31h12ne
- aired_s-31h12ne
- hypso_l-31h12ne (ZMAX)
- hydro_l-31h12ne
- depot_s-31h12ne
- rapid_s-31h12ne (INDICATIF)
- 1030002000
- hydro_s-31h12ne (INDICATIF)
- 1020001000
- 1010000000
- mhuml_s-31h12ne (INDICATIF)
- 6050000000
- veget_s-31h12ne (INDICATIF)



mercredi 10 janv 2007

Coordonnées 73, 6282
45, 7348